

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 28 MARS 2018

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	32
Nombre de présents :	24
Convocations :	22 MARS 2018

Etaient présents : Luce PANE Maire, M. RAGACHE, Mme RENOU, M. CAREL, Mme AUPIERRE, M. DELAMARE, Mme PANNIER, M. GUILLOPE, Adjoint, M. BAUER, M. DARDANNE, M. TIMMERMAN, M. CRESSY, M. SEHTALI, Mme BORJA VIEGAS D'ABREU, M. RUFFINONI, M. LESIEUR, Mme COGNETTA, M. BOURGUIGNON, M. DUVAL, Mme CHRISTOL, Mme LEMOINE, Mme LEMONNIER, M. DELAHAYE, Mme PASDELOUP, Conseillers Municipaux

—ooOoo—

Etaient absents excusés :

- Mme BESNARD	Pouvoir à M. BAUER
- Mme MARTEL	Pouvoir à M. TIMMERMAN
- Mme CHANAL	Pouvoir à M. RAGACHE
- Mme JOUTET	Pouvoir à M. CAREL
- Mme POLLET	Pouvoir à Mme RENOU
- M. JOBERT	Pouvoir à Mme PANNIER
- Mme LECUYER	Pouvoir à Mme LEMOINE
- M. HAMDANI	Pouvoir à M. BOURGUIGNON

--ooOoo—

Etaient absents non excusés :

- Mme THELLIER
- Mme DANTAN
- M. CREVELLE

--ooOoo—

M. BAUER remplit les fonctions de Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2018

	PAGE
- Synthèse sur l'activité municipale	
- Remerciements	4
- Informations	4
- Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122 -22 du CGCT	5
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2017	5
16 - Compte Administratif Ville 2017	6
17 - Compte de Gestion du Comptable Public Exercice 2017 – Ville	9
18 - Affectation du résultat 2017 Budget Ville 2018	11
19 - Exercice 2018 Impositions directes locales Vote des taux	13
20 - Budget Ville Exercice 2018	14
21 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 – Comité d'Action et de Promotion Sociales	37
22 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 – Amicale du Personnel des Services municipaux	39
23 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 – Comité de promotion des marchés	40
24 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 - Stade Sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues	42
25 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 - Stade Sottevillais 76	43
26 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 – La Sottevillaise	44
27 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 - Association Atelier 231	45
28 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget – Exercice 2018 - Association Gestion Trianon Transatlantique	46
29 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget –	

Exercice 2018 – Association Maison Pour Tous	47
30 - Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget	
- Exercice 2018 – Association Les Plastiqueurs	48
31 - Transformation d'emploi – Catégorie B/rédacteur territorial	49
32 - Passation avenant n°2 au marché n°2016-07 relatif à la location et à la maintenance des photocopieurs neufs	51
33 - Mise en place d'un tarif horaire moyen pour l'accueil en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).	52
34 - Tarification pour le stand de restauration de Jeunesse en Fête	54
35 - Tarifs séjours de vacances – été 2018	55
36 - Versement d'une subvention dans le cadre des ateliers périscolaires pour une association de loisirs	57

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce PANE.

Mme la Maire :

Chers collègues, il est 18 heures, nous allons commencer le Conseil municipal. Je vais procéder à l'appel. (Appel des conseillers) Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je vous propose Jean-Claude Bauer, s'il en est d'accord. Il en est d'accord, je vous remercie. Je n'ai pas reçu de question d'actualité, donc nous allons maintenant passer aux remerciements.

Remerciements

Mme la Maire :

Je vous lis les petits mots de remerciements divers que nous avons reçus. Les Amis Caux'Ilectionneurs, passionnés de miniatures, nous remercient pour le prêt de salles et de matériel lors de leur exposition du 18 mars dernier. ASTUS (Association sottevillaise toute utilité sociale) remercie la municipalité pour les ballotins de chocolats offerts. Le Lions Clubs International remercie la municipalité pour l'accueil réservé et l'aide technique apportée lors de la deuxième édition de l'action Soupe des Chefs qui s'est déroulée le 11 février dernier et qui a remporté un grand succès grâce à nos actions de communication, à la fois dans le journal municipal et sur les panneaux lumineux de la ville. Il s'agit d'une action de solidarité en faveur de l'accueil de jour de patients atteints de la maladie d'Alzheimer, reçus au Centre hospitalier du Bois Petit. L'Académie de Rouen remercie la Ville pour son accueil d'élèves de collèges, notamment ceux de Jean Zay et Émile Zola, mais aussi ceux de Camille Saint-Saëns ; ce sont des élèves en stage.

Informations

Mme la Maire :

Je vous donne la liste des informations, puisque nous avons eu un Conseil municipal le mois dernier, mais notre actualité sottevillaise est toujours très riche. Nous avons inauguré, place Voltaire, le dernier-né des défibrillateurs installés par nos soins, en partenariat avec la fondation CNP Assurances. Il s'agit d'un programme débuté en 2008, impulsé par Bernard Lawday, et que nous poursuivons depuis 2014. C'est un outil important dans la prévention des maladies du cœur, qui vient compléter tous nos dispositifs en faveur de la santé publique. Nos associations ont organisé aussi différents moments conviviaux qui ont rythmé la vie sottevillaise : le goûter de Sotteville accueille, les animations du Club de loisirs des retraités sottevillais, l'accueil en mairie de l'Association nationale des retraités de La Poste.

La Ville, quant à elle, a organisé des animations autour du sport féminin à l'occasion de la Journée internationale pour le droit des femmes ; l'exposition Cop21 du grand artiste sottevillais Dominique Vervisch ; le bal tango de l'École municipale agréée de musique et de danse ; l'accueil des nouveaux habitants dans la commune ; la commémoration de la Journée nationale du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc ou encore le Forum de l'accès à l'emploi, qui est un vrai temps fort. Il a eu lieu cette semaine et il a accueilli près de mille Sottevillais tout au long de la journée, pour rencontrer des employeurs, des instituts de formation, ou bien suivre des ateliers de Pôle Emploi.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Mme la Maire :

Je ne vous inflige pas la lecture de ces documents : vous les avez et ils sont consultables.

le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Arrêtés de mise à disposition de locaux pour l'année 2018 :

2018/080 – Avec l'association « Mouvement Vie Libre » pour les locaux situés 2 Avenue de la Libération à titre gratuit

2018/086 – Avec M. et Mme Jean-Michel MERVILLE pour une habitation située 205 rue Pierre Corneille à raison de 404.37 € par mois

2018/087 – Avec l'association « le Club de Loisirs des Retraités Sottevillais » pour les locaux situés 2 avenue de la Libération à titre gratuit

2018/121 – Avec l'association « Stade Sottevillais 76 » pour le local situé 31 avenue du 14 Juillet à titre gratuit

2018/122 – Avec l'association « Stade Sottevillais Cheminot Club » pour le local situé 31 avenue du 14 Juillet à titre gratuit

Arrêtés pour Notifications de marchés :

2018/069 – 2018-03 : Prise de notes des Conseils municipaux pour l'année 2018 proposition présentée par l'association « la Compagnie des rédacteurs » dans la limite de 25 000 € HT

2018/095 – 2017-26 : Réhabilitation des bâtiments municipaux lot 1 : clôtures proposition présentée par la Compagnie Normande des Clôtures pour un montant de 14 952 € HT soit 17 942.40 € TTC

2018/096 – 2018-04 : Réhabilitation des bâtiments municipaux lot 2 : menuiseries métalliques proposition présentée par la Société Norba Normandie pour un montant de 225 579 € HT pour la tranche ferme et de 12 516 € HT pour la tranche optionnelle N° 2

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2017

Mme la Maire :

Nous avons adressé la convocation pour siéger aujourd'hui et vous avez reçu un dossier préparatoire le jeudi 22 mars dernier. En même temps, vous avez aussi reçu le compte rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2017. Avant de vous demander de l'approuver, avez-vous des remarques sur la forme ? (Non) En ce cas, je vous remercie de l'approuver. Nous allons passer maintenant au corps des délibérations.

Mme la Maire :

Je vais passer la parole à notre premier adjoint, Alexis Ragache, puis à notre rapporteur Pierre Carel.

Madame la Maire quitte la séance pour le Compte administratif ville 2017.

M. RAGACHE :

Mes chers collègues, je ne prends la parole que quelques instants avant de la céder à notre collègue Pierre Carel qui va nous présenter ce compte administratif.

2018/16

OBJET : Compte administratif Ville 2017

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu le Compte Administratif 2017 du budget principal de la ville et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2017 du budget principal de la ville fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total recettes	35 149 725,40
Total dépenses	33 971 169,53
Solde d'exécution 2017	1 178 555 ,87
Résultat 2016 reporté	2 039 087,36
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	3 217 643,23
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total recettes	8 157 438,11
Total dépenses	6 602 080,58
Solde d'exécution 2017	1 555 357,53
Résultat 2016 reporté	-2 046 649,16
Résultat cumulé de la section d'investissement	-491 291,63
RESULTAT GLOBAL 2017	2 726 351,60

Considérant que le Compte administratif 2017 du budget principal de la ville a été présenté en Commission des Finances en sa séance du 27 mars 2018,

Après avoir entendu le rapport de présentation de M. CAREL, Adjoint au Maire, chargé des finances, du personnel et des affaires générales,

Il vous est demandé :

- **d'approuver le résultat positif de la section de fonctionnement** du compte administratif 2017 du budget principal de la ville pour un montant de **3 217 643,23 €**, lequel sera repris après affectation au Budget primitif 2018,

- **d'approuver le résultat négatif de la section d'investissement** du compte administratif 2017 du budget principal de la ville pour un montant de **-491 291,63 €**, lequel sera repris au Budget primitif 2018,

M. CAREL :

Il vous est proposé d'approuver l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 3 217 643 € et le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 491 291 €, ce qui nous fait un solde global des comptes en excédent de 2 726 351 €.

M. RAGACHE :

Merci pour cette synthèse.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « pour » ? les autres groupes

Je vous en remercie. Vous pouvez rappeler Madame la Maire à son siège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 4 votes contre, en décide ainsi.

La délibération n°16 est adoptée.

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

Mme la Maire :

Notre compte administratif a été approuvé. Merci pour la confiance que vous m'accordez. Comme chacun sait, le compte administratif est une image de la gestion de l'année précédente.

Mme la Maire :

Vous pourrez corriger votre exemplaire, car il y a une coquille : il s'agit de l'exercice 2017 et non de l'exercice 2016. Je passe la parole à notre rapporteur Pierre Carel.

2018/17

OBJET : Compte de gestion du comptable public — Exercice 2017 — Ville

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu la synthèse du compte de gestion figurant dans les deux tableaux joints en annexe

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'arrêter le compte de gestion 2017 du Comptable Public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par le service financier de la Ville.

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- **Certifier** que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- **D'arrêter** les comptes de l'exercice budgétaire 2017 du budget principal de la ville établi au vu du Compte de gestion 2017 produit par le comptable public de la ville.

M. CAREL :

Très brièvement, il vous est proposé de certifier que le compte administratif est conforme au compte de gestion du comptable public.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? M. Delayahe a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

Excusez-moi, je vais faire du hors-sujet, mais j'aurais souhaité que le Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen observe une minute de silence pour les victimes de l'attentat qui vient de survenir et que nous avons tous pu suivre à la télévision. Je suis étonné qu'on ne fasse pas une minute de silence pour ce gendarme qui s'est sacrifié, ainsi que pour les autres personnes qui ont été tuées par un fanatique, encore une fois. J'aimerais donc que nous le fassions au moment que vous jugerez opportun lors de cette séance, comme beaucoup de personnes l'ont fait, notamment des commissariats, des gendarmeries et des préfectures, parce que c'est important, que cela recommence et que cela rejoint nos idées sur la sécurité : on voit que la sécurité n'est pas là. Ce n'est peut-être la faute de personne, mais c'est comme ça, donc j'aimerais que l'on fasse une minute de silence pour les quatre victimes tombées sous les balles du terroriste. J'ajoute que je ne pleure pas la mort du terroriste abattu par les forces de l'ordre, qui ont bien fait leur travail. J'espère que vous trouverez un moment lors de ce Conseil. Excusez-moi encore pour le hors-sujet, parce que ce n'était pas le sujet de la délibération.

Mme la Maire :

Nous avons évoqué cette question puisqu'en notre nom à tous, j'ai adressé immédiatement nos condoléances à la famille et à l'ensemble des proches du colonel Beltrame notamment, parce que nous partageons évidemment le souci que vous venez d'évoquer, les valeurs qui doivent nous réunir dans la République, la fraternité et aussi la vigilance contre tout ce qui cherche à nous déchirer. Nous n'avons pas pratiqué la minute de silence ici dans ce Conseil, parce qu'un hommage national a été observé ce matin, à 11 h 30, et non un deuil national comme cela a pu se produire à d'autres moments où il est demandé à chacune des collectivités de mettre ses drapeaux en berne et de respecter, entre autres, une minute de silence — ce que nous avons toujours fait, évidemment, dans le cas de deuils nationaux. Voilà quel a été notre raisonnement. Nous allons maintenant reprendre l'ordre du jour du Conseil municipal, ce qui n'empêche rien sur le fond et surtout pas de partager à la fois un sentiment très fort et une volonté de faire en sorte que la démocratie soit toujours plus forte.

Sur le compte de gestion du comptable public, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

2018/18

OBJET : Affectation du résultat 2017 — Budget Ville 2018

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Considérant que le Compte Administratif 2017 du budget principal de la Ville a été approuvé,

Considérant que les résultats qui se dégagent se présentent comme suit :

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent de fonctionnement 2017, opérations de l'exercice	1 178 555,87 €
- Excédent de fonctionnement 2016, reporté en 2017	<u>2 039 087,36 €</u>
- EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2017	3 217 643,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement 2017, opérations de l'exercice	1 555 357,53 €
- Déficit d'investissement 2016, reporté en 2017	<u>-2 046 649,16 €</u>
- Déficit d'investissement 2017	-491 291,63 €
- Solde des restes à réaliser au 31/12/17	<u>-626 588,37 €</u>
- DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2017	-1 117 880,00 €

Considérant qu'il convient d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement,

Il vous est proposé,

- **D'affecter** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte administratif 2017 d'un montant de **3 217 643,23 €** de la manière suivante :

- **1 117 880,00 €** en réserves au compte de recettes d'investissement 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » correspondant au besoin de financement dégagé par la section d'investissement en 2017

- Le solde d'un montant de **2 099 763.23 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne budgétaire 002 – section recettes de fonctionnement.

M. CAREL :

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section « Fonctionnement » du compte administratif 2017, d'un montant de 3 217 643 €. Nous avons d'une part 1 117 880 € en réserve au compte de recettes d'investissement et d'autre part 2 099 763 € en excédent de fonctionnement reporté.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Une demande de prise de parole, bien. Pierre Bourguignon a demandé la parole, il a la parole.

M. BOURGUIGNON :

Le groupe J'aime Sotteville ne prendra pas part au vote, puisque ce sont vos affaires de gestion. D'ailleurs, sur la délibération suivante, ce sera la même position.

Mme la Maire :

Entendu. En ce cas, nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? le groupe « J'aime Sotteville »

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? les autres groupes

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 non participations au vote, en décide ainsi.

La délibération n°18 est adoptée.

Mme la Maire :
Le rapporteur est Pierre Carel.

2018/19

OBJET : Exercice 2018 — Impositions directes locales — Vote des taux

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux de la façon suivante :

Libellé	Taux 2017	Variation de taux N/ N-1	Taux 2018
Taxe d'habitation	25,52 %	0 %	25,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,32%	0 %	27,32%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,40%	0 %	66,40%

M. CAREL :

Là encore, je vais être très bref puisqu'il s'agit de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 et que nous vous proposons de les laisser inchangés.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Une demande de prise de parole. Mme Pasdeloup a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PASDELOUP :

Merci, Madame la Maire. Évidemment, Sotteville à Gauche Vraiment va voter pour les taux de variation à 0 % de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2018, sachant malgré tout que la base augmente de 1,2 % encore cette année, comme tous les ans. Ces impositions directes seront donc plus importantes pour nos concitoyens. Sotteville à Gauche Vraiment s'interroge toutefois sur les conséquences de la réforme sur la taxe d'habitation : 30 % de dégrèvement sont annoncés dès 2018. Par contre, une compensation par l'État est envisagée au centime près. Pouvons-nous penser que cette compensation durera dans le temps, sur les trois années à venir ? Sans quoi, les budgets de la commune pourraient en pâtir.

Mme la Maire :

Vous avez raison, on ne peut que s'inquiéter de ces contraintes qui pèsent sur les budgets et l'indépendance des collectivités territoriales. En revanche, nous nous réjouissons de tenir notre promesse de ne pas augmenter les taux et donc, pour ce qui est de notre partie, les impôts locaux.

Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? le groupe « J'aime Sotteville »

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? les autres groupes

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 4 non participations au vote, en décide ainsi.

La délibération n°19 est adoptée.

Mme la Maire :

Notre rapporteur est Pierre Carel, à qui je passe la parole.

2018/20

OBJET : Budget Ville — Exercice 2018

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu le budget primitif 2018 et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le budget primitif 2018 du budget principal de la ville a été présenté en Commission des Finances en sa séance du 27 mars 2018,

Après avoir entendu le rapport de présentation de M. CAREL, Adjoint au Maire, chargé des finances, du personnel et des affaires générales,

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2018,

M. CAREL :

Je vais être un peu plus long. Je rappelle surtout pour le public que notre compte administratif fait apparaître un résultat total sur 2017 de 2 726 351 €, qu'il faut distinguer des restes à réaliser. Nous avons donc un résultat net global à hauteur de 2,1 M€ environ. On a affecté le résultat de fonctionnement au déficit d'investissement, que ce soit le déficit d'investissement constaté ou le déficit de restes à réaliser. La section d'investissement a un besoin de financement de 1 117 880 €, ce qui nous fait donc un report sur le budget de fonctionnement 2018, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de 2 099 763 €. Pour le budget primitif, Madame la Maire l'a déjà rappelé, il n'y a pas d'augmentation des taux communaux d'imposition. Nous respectons évidemment les équilibres financiers. Le montant du budget augmente un peu, puisqu'on approche des 49 M€, avec 37,241 M€ en section de fonctionnement et 11,652 M€ en section d'investissement.

En ce qui concerne nos recettes réelles de fonctionnement, les produits des services et des domaines sont en forte augmentation. Cela est dû à la reprise en régie de la restauration municipale : maintenant, les familles payent la restauration directement à la mairie et non plus à Scolarest. En ce qui concerne les impôts et taxes, il y aura une augmentation des bases et sans doute l'accroissement des bases, donc nous avons prévu une augmentation de 1,2 %. Les dotations de participation sont en légère augmentation, principalement la dotation de solidarité urbaine. En ce qui concerne les autres recettes, elles sont en augmentation parce que nous avons les indemnités de sinistre sur le gymnase de La Sottevillaise.

En ce qui concerne maintenant nos dépenses réelles de fonctionnement, on va retrouver l'effet de la restauration puisqu'on va avoir une baisse des charges à caractère général. Certes, nous allons acheter des produits que nous n'achetions pas précédemment, mais nous ne payons plus la facture à Scolarest. Par ailleurs, tous les services ont fait des efforts de gestion et je tiens à les remercier ici. Nous avons aussi beaucoup mutualisé avec les autres communes de la métropole sur un certain nombre de sujets, ce qui permet d'obtenir des économies de ce point de vue. Nous avons des charges en diminution, mais la restauration, évidemment, c'est aussi des charges de personnel qui vont être en augmentation. L'augmentation de 5 % est essentiellement due à cela.

Pour le reste, l'augmentation du GVT (glissement vieillesse technicité), à périmètre constant, serait pour nous de l'ordre de 1,2 %. Les charges courantes sont principalement des subventions aux associations. Elles sont en très légère hausse, mais elles sont stables pour l'ensemble des associations, sauf pour le CCAS et la Caisse des Écoles. Les charges financières continuent de baisser. Cela est dû à notre structure de dette et puis au fait que l'on baisse un tout petit peu l'encours. Les charges exceptionnelles, comme leur nom l'indique, sont exceptionnelles. Elles varient donc, mais sont d'un montant assez faible.

On va maintenant passer à la construction budgétaire : un résultat de 2,1 M€. Nous avons des dépenses en investissement de 491 282 € et des reports 2017 de 1 442 300 €, à hauteur de 815 712 € en recettes, ce qui nous fait un besoin de financement pour la section d'investissement de 1 117 880 €. Dans les recettes, on a donc les produits communaux, à hauteur de 2 391 900 €, les impôts et taxes à hauteur de 23,541 M€, les dotations et participations à hauteur de 8,1 M€ à peu près, d'autres produits pour 866 557 €. En ce qui concerne les dépenses, nous avons des

charges à caractère général à hauteur de 7,063 M€, des charges de personnel à hauteur de 21,604 M€, des charges de gestion courante à hauteur de 3,529 M€, des charges financières exceptionnelles à hauteur de 598 k€, une dotation aux amortissements de 1,345 M€, un prélèvement pour la section d'investissement de 3,099 M€.

La dotation aux amortissements plus le prélèvement à la section d'investissement, c'est en fait ce qui génère notre autofinancement, à hauteur de 4,201 M€. Ce chiffre est en hausse de 40 % par rapport au précédent, si mes souvenirs sont bons. Nous rembourserons le capital de la dette à hauteur de 3,290 M€. Nous avons des recettes en subvention, cessions et dotations à 2,015 M€. Nous estimons pouvoir faire 6,1 M€ de dépenses d'équipements. Nous aurons donc recours à l'emprunt pour 3,130 M€, alors que nous remboursons 3,290 M€, ce qui fait que nous allons avoir une légère baisse de l'encours de la dette, de -0,7 %. Si nous regardons l'évolution de l'encours de la dette depuis le début du mandat, il a baissé de 8 %, c'est-à-dire à peu près 2 M€. Si nous regardons nos ratios prévisionnels de capacité de remboursement de la dette, nous restons en dessous de la barre des dix ans.

Voilà les chiffres, mais ce qui est intéressant, c'est quand même ce que nous en faisons : des dépenses d'équipement, pour 6 M€, qui restent consacrées au réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville. C'est la première tranche, la plus importante. Nous continuerons la réhabilitation du patrimoine communal, et notamment scolaire. Sur l'ensemble des opérations, nous avons à peu près 1,5 M€ d'engagements en faveur du développement durable, que ce soit en matière d'isolation ou de circulation douce. Nous poursuivons la mise en accessibilité des bâtiments communaux avec, pour les écoles, un budget prévisionnel de 1,236 M€ (travaux d'accessibilité pour 662 k€, travaux de sécurisation pour 140 k€, acquisitions informatiques pour 95 k€, acquisition de mobilier pour 50 k€, travaux d'équipements extérieurs pour 65 k€, acquisition de mobilier et de matériel de restauration pour 53 k€, travaux du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour 237 k€, dont 100 k€ de travaux de sécurité incendie).

Un effort a aussi été fait pour les installations sportives avec 1,4 M€. La rénovation du gymnase Buisson, y compris l'isolation thermique, a été évaluée à 952 k€ ; le parcours de santé et loisirs au stade Jean Adret (première tranche) à 50 k€ ; l'éclairage de ce stade pour 87 k€. Dans les bâtiments enfance et jeunesse, nous aurons 155 k€ de travaux, dont la rénovation de la structure des Oursons Malicieux pour 55 k€ et la rénovation du Jardin des petits à 60 k€.

Pour les bâtiments culturels, nous aurons 146 k€, dont 52 k€ pour l'Atelier 231, 35 k€ pour la bibliothèque, 23 k€ pour la Maison pour tous et 24 k€ au Trianon Transatlantique. Pour les autres bâtiments, nous aurons 261 k€, dont des travaux de sécurité incendie et la rénovation des vestiaires du chantier de la rue de Paris. En ce qui concerne l'environnement et l'espace public, nous avons 1,457 M€, le gros morceau étant les 1,1 M€ consacrés à la première tranche et aux deux tiers de la place de l'Hôtel de Ville. Nous avons aussi prévu des travaux au cimetière, pour 200 k€, ainsi que le cheminement de l'espace Marcel Lods pour 100 k€.

En ce qui concerne l'action foncière et l'urbanisme, nous avons 928 k€ de dépenses, dont 310 k€ pour l'opération Hugo-Raspail et 531 k€ pour celle de Blum-Quesney. Nous prévoyons des équipements informatiques à hauteur de 272 k€, qu'il s'agisse de logiciels ou d'autre chose, des aides directes aux entreprises pour 50 k€ (Fonds Fisac), le renouvellement de notre parc de véhicules pour 152 k€ et de l'équipement des services pour 89 k€.

Lorsque nous faisons une répartition par politiques publiques, cela nous donne 25 % du

budget pour l'éducation, 22 % pour les moyens des services publics, 13 % pour la famille et la solidarité, 17 % pour le cadre de vie, 12 % pour le sport et la jeunesse, 11 % pour la culture. Voilà ce que je pouvais dire pour une présentation de ce budget. Merci.

Mme la Maire :

Merci pour cette présentation. Je vais demander à tous nos collègues de bien vouloir m'indiquer s'ils veulent prendre la parole pour échanger sur cette proposition de budget pour l'année 2018. Qui souhaite s'exprimer ? J'ai pris en compte l'ensemble des demandes. Je vais donc passer maintenant la parole à Véronique Christol, qui l'a demandée.

Mme CHRISTOL :

Merci. Comme cela avait été souligné lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget est élaboré dans un contexte contraint, notamment par les annonces et mesures gouvernementales. Le budget que vous nous proposez est flou et sans trop d'ambition. On est donc bien loin du nouvel élan pour Sotteville, pourtant mis en avant dans un discours empreint d'autosatisfaction. Les mauvais coups pleuvent sur les collectivités, ils viennent d'un Président des riches et d'un gouvernement qui préfère donner, faire des cadeaux aux plus riches, plutôt que de mettre en avant l'intérêt général en donnant du pouvoir d'achat à ceux qui en ont vraiment besoin pour vivre. Dans ce contexte, on ne peut que s'étonner que la municipalité ne mène pas la bataille contre la baisse des moyens alloués aux collectivités. Il est vrai que vous nous expliquez que l'on peut faire toujours mieux, avec toujours moins. Alors, comme cela a été dit à la Commission des finances, l'ensemble des éléments que nous avons n'ont pas encore été transmis par les services fiscaux. On ne peut donc que s'inquiéter de l'impact pour notre collectivité de la baisse de la DGF de 13 milliards d'euros en cinq ans ou de l'impact pour notre collectivité de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % de la population, dont 30 % dès cette année.

Pour nous, élus communistes, la bataille contre la baisse des dotations doit se conjuguer avec la recherche de moyens supplémentaires, afin de toujours mieux répondre aux attentes de nos concitoyens et donc de développer les services publics locaux ou nationaux ; développer ces derniers et non les casser, comme c'est le cas aujourd'hui avec la SNCF, dont la boutique a été fermée il y a quelque temps, dont la gare n'en a plus que le nom, ou presque, dont le triage est quasiment inutilisé, mettant toujours plus de camions sur nos routes. De même pour la santé, où l'hôpital est en grande difficulté, comme l'illustre la situation au Centre hospitalier du Rouvray, qui est en grève parce qu'il n'a plus la capacité d'accueillir les malades comme il se doit. Ou encore pour l'éducation, où des enseignants absents ne sont pas remplacés : nous le voyons encore aujourd'hui à l'école Ferdinand Buisson. Je rappelle simplement, et nous l'avons déjà évoqué ici, qu'il conviendrait au niveau national d'aller chercher l'argent là où il se trouve. Il suffit de regarder Le Monde du 8 mars 2018, qui titrait sur toute sa une « 93,4 milliards d'euros de profit pour le CAC 40 en 2017 », pour visualiser le fait que l'argent existe dans notre pays.

Et dans le même temps, pour utiliser une formule à la mode, la loi de finances de 2018 supprime l'impôt de solidarité sur la fortune, néglige la lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale, un manque à gagner pour l'État évalué entre 60 et 80 milliards d'euros par an qui maintient de nombreux cadeaux fiscaux aux plus riches, comme le CICE. Aller chercher l'argent là où il se trouve, c'est aussi le sens de la proposition des élus communistes de taxer à 0,3 % les actifs financiers des grandes entreprises (évalués à 6 milliards d'euros), ce qui rapporterait quelque 20 milliards d'euros par an pouvant être injectés dans les finances des grandes entreprises. C'est une proposition que les gouvernements et leur majorité refusent depuis 2011. C'est d'autant plus

choquant que, parallèlement, on demande aux collectivités, aux Françaises et aux Français, de faire des efforts, notamment aux retraités à qui le gouvernement augmente la CSG de 1,7 %, aux salariés de la fonction publique dont le gouvernement s'apprête à supprimer 120 000 agents alors qu'il gèle leur point d'indice et donc leur rémunération, et qu'il leur impose un jour de carence en cas de maladie.

Plus concrètement, le budget proposé nous paraît très optimiste quant aux recettes, notamment celles de la DGF, qui augmente par rapport au budget primitif de 2017. De même pour les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation. Cette dernière fait l'objet d'une mesure qui tend à la supprimer en trois ans pour 80 % de la population, donc un manque à gagner par la commune. Cette somme devrait être compensée à l'euro près pour la commune, mais on sait ce que cela signifie. Il suffit de se rappeler comment les dépenses de solidarité ont été compensées à l'euro près pour les Départements il y a quelques années. Ou encore, comme nous l'avions souligné lors du débat d'orientations budgétaires, la situation des offices HLM, dans le contexte de baisse des APL et de pressions, visant à ce que ces derniers prennent en charge le manque à gagner et que la commune se porte caution des emprunts. Même si le ratio n'est que de 10,61 %, selon le compte administratif 2017, et de 10,49 % dans le budget, cette évolution ne peut que nous inquiéter.

En regardant les subventions aux communes, nous sommes surpris de voir une subvention à l'Addeva Rouen-Métropole, association que vous avez créée de toute pièce au détriment de l'association historique ADEVA 76, qui n'a plus de subventions. De la même manière, vous apportez une subvention de 2 000 € à une association de commerçants, l'Association pour l'élan et l'animation du commerce (ou AEAC), créée elle aussi récemment, et comprenant une quinzaine de commerçants, dont deux banques, bloquant ainsi toute subvention pour l'UCAS, association d'une trentaine de commerçants sottevillais et pour d'autres commerçants.

Parmi les propositions que nous souhaitons mettre en avant, il y a bien sûr la construction d'une nouvelle école, pour prendre en compte les constructions de nouveaux logements, mais aussi le fait que les classes sont aujourd'hui à la limite. Bien sûr, cela suppose de mener en complément une bataille pour obtenir des enseignants correspondant et que la Ville mette à disposition les personnels d'accompagnement, de même que le développement d'un réseau de la petite enfance, qui selon nous devrait être un véritable service public national de la petite enfance, retravaillé avec les différents acteurs afin de tenir compte des nouveaux arrivants et des nouveaux besoins dans ce domaine. Nous souhaitons également que la Ville mette une pression plus grande sur la Métropole pour que les voiries de notre commune retrouvent leur qualité d'antan. L'équipe municipale a su travailler de concert avec la Métropole dernièrement, sans concertation avec la population pour la place de l'Hôtel de Ville. Dans le prolongement, la mise en place d'un réseau de pistes cyclables doit être sérieusement étudiée, d'autant que cela s'inscrirait dans le cadre de la COP 21 métropolitaine et de son atelier public.

Aussi, au vu de ces remarques, le groupe communiste votera contre le budget proposé, même s'il votera les délibérations accordant la subvention de la Ville aux principales associations de la commune.

Mme la Maire :

Charlotte Lemoine a demandé la parole, elle a la parole.

Mme LEMOINE :

Merci. Votre budget de l'année dernière, le budget 2017, nous l'avions qualifié de peu sincère en raison du fait que vous aviez volontairement exclu les coûts liés au passage en régie, alors que vous les connaissiez puisque quinze jours après, vous étiez en régie. C'est une technique qui est assez connue, puisque le budget doit être équilibré ; cela vous permettait de gonfler sans doute certaines lignes budgétaires. Par exemple, vous aviez beaucoup communiqué dans la presse pour parler de l'investissement sans précédent que vous feriez dans les écoles. Et le réalisé 2017, finalement, nous montre que vous avez investi, certes, mais pas plus, peut-être pas moins, mais pas plus en tout cas que ce qui était fait dans le mandat précédent. En fait, c'est tout simple, vous avez fait ce que l'on appelle des effets d'annonces, des jeux de chiffres. Et donc, je dirai pour ce budget que nous allons être obligés, comme ces quatre dernières années, de considérer avec grande prudence toutes les grandes intentions que vous allez avoir après nos interventions, puisque vous intervenez toujours après.

Pour ce budget 2018, nous ne dirons peut-être pas qu'il n'est pas très sincère, mais disons qu'il n'est pas très franc du collier. On a à peu près la même situation et, par exemple, il n'intègre pas les conséquences de votre décision annoncée de manière unilatérale lors du dernier Conseil, sans aucun débat, d'ailleurs, avec les élus ici présents. C'est la question des rythmes scolaires et le passage à la semaine des quatre jours : vous n'évoquez pas et vous ne chiffrez pas ce que cela va induire en termes de coûts supplémentaires si vous menez des actions. Il faudra en effet reparler des centres de loisirs, des animations, etc. ou, à l'inverse, de baisses de dépenses, puisque vous allez peut-être supprimer toutes les activités périscolaires proposées aux enfants de Sotteville, qui étaient déjà en diminution l'année dernière par rapport aux années précédentes. On ne sait pas, il y aura sûrement des décisions et votre budget n'en parle pas.

Le budget présente des chiffres, c'est un peu le principe. Ce n'est pas très facile de décrypter les messages et on peut toujours faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Vous allez sûrement commenter après nos interventions, comme vous le faites toujours, mais nous voulons simplement vous signaler un chiffre. Il s'agit du taux de capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait si nous utilisions toutes nos recettes pour rembourser nos dettes. Ce taux, que nous avons signalé il y a quelques années, arrive cette année à dix ans. Vous avez dit dans vos documents qu'il était relativement stable : il est passé de 9,6 à 10 ans. Évidemment, dit comme cela, cela semble très faible, mais en réalité, c'est énorme. Et cela veut dire quoi ? C'est ce taux-là qui est suivi pour voir si la situation financière de notre Ville s'est dégradée ou pas. Comme nous le pressentions, la situation financière de notre Ville se dégrade quoi que vous disiez, quoi que vous alliez ajouter juste derrière nous.

Au-delà des chiffres, parce qu'il n'y a pas que les chiffres, on peut aussi regarder ce qui est fait ou ce qui a été fait. Alors, pour ce qui a été fait ces quatre dernières années, vous avez supprimé la qualité du service public offert à nos concitoyens : il suffit d'écouter les Sottevillais pour s'en rendre compte. Vous avez supprimé des actions : Cityraid, Bleu nuit, les ateliers du midi, les mardis de Viva Cité, et j'en passe. Vous n'avez rien proposé de fondamentalement nouveau. Vous allez sans doute nous reparler des Maisons citoyennes : vous n'avez rien inventé. Il y avait des Maisons communales et on avait créé la Maison des associations, donc il n'y a pas d'innovation en tant que telle.

En matière d'urbanisme, les projets que nous voyons actuellement éclore ou s'achever ont été décidés bien avant, puisqu'on ne construit pas d'habitations en une seule année. Ces projets

programmés, parfois modifiés ou réduits en termes d'ampleur, ne sont donc pas nouveaux. Alors qu'avez-vous fait en matière d'urbanisme ? Vous avez fait quelque chose qui est assez indolore, dont on ne voit pas encore les effets : vous avez vendu beaucoup de ce que l'on appelle nos réserves foncières. Ces réserves foncières avaient un coût pour notre Ville, c'est vrai. Chaque année, une partie conséquente du budget était consacrée à ces réserves foncières. Et vous nous avez expliqué dans un certain Conseil municipal, je n'ai pas la date précise en tête, mais vous nous avez expliqué que cela coûtait trop cher, que vous avez donc vendu et que ces ventes permettent d'équilibrer votre budget. Simplement, à cause de cela, aujourd'hui, cela ne se voit pas forcément tout de suite dans les chiffres, mais notre Ville ne peut plus avoir de projets d'urbanisme. Elle ne peut plus rénover les quartiers importants. Elle n'a plus de perspective pour l'avenir. Nous n'avons plus qu'à regarder les choses se faire par rapport aux investissements privés, aux promoteurs privés qui achèteront des terrains et feront ce qu'ils veulent. On n'a plus les moyens, aujourd'hui, de penser notre ville, l'avenir de notre ville dans la métropole, l'amélioration des quartiers des entrées de ville. On ne peut pas le faire, tout simplement. Ce n'est pas écrit dans le budget.

Alors, qu'avez-vous fait de l'argent des réserves foncières que vous ne dépensez plus ? Qu'en avez-vous fait ? Où est-il ? Qu'avons-nous eu de plus en matière d'immobilier ? Rien du tout, c'est parti dans le fonctionnement. Voilà, donc nous n'avons plus la capacité d'investir. Pour le reste, et pour ne pas être trop longue parce que je le suis déjà, sans doute, un peu trop longue, nous allons résumer clairement : cela a été dit avant moi par Véronique, vous laissez faire la Métropole. Vous laissez la Métropole faire ce qu'elle veut sur tous les autres sujets. Pour résumer, que dit donc votre budget ? Il dit que vous n'avez pas d'ambition pour notre ville, que vous ne vous souciez pas (ce que vous avez assumé plusieurs fois ici, donc je peux le dire) de l'avenir. Et qu'est-ce que cela veut dire, quand on ne considère pas l'avenir et que l'on est maire ? Cela veut dire que l'on ne considère pas ses concitoyens, leur famille et leurs préoccupations, dont celle de bien vivre dans notre ville. Donc vous supprimez les actions pour tous, vous réduisez les services, vous démolissez le patrimoine. Nous l'avons déjà dit, nous le disons à nouveau : vous déconstruisez votre projet de ville. Bien évidemment, nous voterons contre ce budget, car nous le déplorons. Nous sommes contre, nous sommes affligés, mais vous continuez à déconstruire notre ville.

Mme la Maire :

Comme chacun sait, ressasser du dépit, voire de la diffamation, ne constitue pas une politique d'utilité publique pour nos concitoyens. Stéphane Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

Je n'avais pas prévu d'intervenir ce soir sur ce sujet, puisque je n'étais pas en commission des finances hier soir. J'étais à Rennes, j'en avais informé les services municipaux. Et j'ai appris que vous n'étiez que neuf, si on enlève le personnel municipal. Cela ne fait pas beaucoup d'élus, donc je me dis que, finalement, je n'étais pas le seul à manquer. Et cela signifie peut-être que certains élus se disent que ce qu'ils peuvent dire en commission des finances importe finalement assez peu. En tout cas, c'est mon avis. J'ai toujours le même cheval de bataille, ce n'est pas un point noir qui nous sépare, mais c'est aussi peut-être le rôle de la majorité. C'est comme ça, nous avons le droit d'avoir des opinions différentes. Cela ne sert à rien de se hurler dessus pour en débattre. Nous parlions tout à l'heure des attentats, nous savons aujourd'hui que des agents de la police municipale sont visés parce qu'ils portent un uniforme.

En l'occurrence, la police municipale, c'est un uniforme et chez nous elle n'est toujours pas

armée. Moi je sais que certains agents de Sotteville seraient d'accord pour être armés, je le sais. Et ils ne le sont pas, ils ne le seront peut-être jamais. Ça, c'est vous qui en déciderez. Je voudrais aussi que l'on augmente leurs effectifs, parce que je suis passé samedi devant le commissariat de police nationale, qui était fermé, rideau baissé, et on sait que le gouvernement de Macron va être un gouvernement un peu Bisounours qui, malgré tout ce qui peut se passer en France, ne prend pas les mesures pour remédier au laxisme des gouvernements précédents. J'espérais que Sotteville-lès-Rouen, à son niveau, allait à un moment ou à un autre pallier le laxisme d'État, quel que soit le parti en place puisque l'on voit bien que les différents présidents ont tous échoué. Il ne s'agit pas d'en nommer un, puisque cela fait un moment que cela dure. Le gouvernement de Macron ne nous facilite pas la tâche, qu'il s'agisse des dotations pour le budget, ou bien d'autres choses.

Du côté de la police municipale, j'estime qu'aujourd'hui il y a une alerte, puisque la police de proximité n'existe pas, que le commissariat de police nationale, quand il est ouvert, refuse de prendre les plaintes lorsque l'on se présente : c'est du vécu. Quand on arrive vingt minutes avant la fermeture, on nous dit d'aller ailleurs. Ce n'est pas des « on-dit », c'est une expérience personnelle. Je le sais, je l'ai vécu, je l'ai constaté, donc je le dis ici pour que ce soit su : le commissariat de police nationale de Sotteville-lès-Rouen ne sert qu'à prendre des mains-courantes. On ne voit pas les voitures de police nationale dans la rue de Sotteville. On ne les voit pas, c'est faux. C'est faux, on ne voit pas de patrouilles à pied. Ils n'ont pas les moyens de travailler. Leurs bureaux sont vides. Ils ont des adjoints de sécurité à la place d'agents titulaires. On sait ce qu'est ce commissariat. Je l'ai visité, je m'y suis rendu. Ce commissariat n'est pas opérationnel. La commune de Sotteville doit pallier le manquement d'État. C'est un manquement important. Nous avons encore vu, récemment, que n'importe où, n'importe quand, des individus peuvent semer la terreur, ici et là. Et ce ne sont pas nos policiers municipaux sans armes qui pourront nous défendre. Ils seront les premiers abattus parce qu'ils portent l'uniforme. Et je ne comprends toujours pas qu'à Sotteville, on refuse de les armer, alors que d'autres communes, y compris de gauche, arment leur police municipale, ne serait-ce que pour leur permettre la légitime défense en cas d'agression.

Je reviens sur la minute de silence que je demandais tout à l'heure. Effectivement, rien ne vous y oblige. Mais moi je m'offusque ce soir que vous refusiez de la tenir, parce que rien ne vous en empêche non plus, même si rien ne vous y oblige. J'estime que nous devrions également faire une minute de silence pour la dame assassinée parce qu'elle était juive. Ce sont des choses qui, dans ce pays, sont en train de se dérouler ; des choses qui montrent que cette société devient folle et que quand on a un discours sécuritaire, on passe pour un extrémiste. Malheureusement, quand on a un discours sécuritaire aujourd'hui, on n'est pas extrémiste, mais réaliste. Il y a problème en France, un problème qui monte et va continuer de monter tant que nous continuerons de ne rien faire. Que l'on soit de droite, de gauche, de chez Macron, de chez En Marche ! j'en passe, peu importe. Il faut en prendre conscience. Ce n'est pas le tout d'aller faire de beaux discours sur un lieutenant-colonel nommé colonel, c'est le minimum que l'on peut faire, qui s'est sacrifié pour libérer un otage, que l'on va sauver le pays. Il faut prendre des mesures. À notre niveau municipal, les mesures ne sont pas prises. Notre police municipale n'est pas au niveau d'une commune de 30 000 habitants, elle n'est pas au niveau qui devrait être le sien. Elle devrait être armée. Les effectifs devraient être nettement supérieurs à ce qu'ils sont. Alors, j'ai bien noté : on m'a dit que le recrutement était difficile. J'en conviens. Il est difficile, mais c'est notre boulot de trouver les policiers municipaux. Le recrutement est difficile, mais il faut les trouver quand même. C'est comme ça.

On doit aller les chercher. C'est à nous de rendre notre police municipale attractive pour les policiers municipaux qui seraient tentés de venir travailler à Sotteville. Et ils se demanderont si, en allant travailler à Sotteville, ils gagneront bien leur vie, s'ils auront les moyens de se défendre en cas d'agression parce qu'ils représentent l'État, quelque part. Pour un malade, ou un détraqué, ou un terroriste, le policier municipal représente l'État, même s'il ne représente qu'une commune. Donc je ne comprends pas qu'on refuse encore et encore d'augmenter nos effectifs puisque l'État refuse de faire son travail. À Sotteville, il ne le fait pas. Je le répète : le commissariat de Sotteville-lès-Rouen est censé être performant, c'est ce que l'on m'a dit dans ce Conseil, mais moi je vous dis qu'il ne sert qu'à prendre des mains-courantes, que ce commissariat n'est pas opérationnel.

J'ai parlé avec des policiers du commissariat en question, qui m'ont dit eux-mêmes qu'ils n'avaient pas les moyens de leurs missions. Ils me l'ont dit. Ils m'ont dit : « Nous n'avons pas les moyens d'intervenir sur votre commune, nous n'avons pas les patrouilles nécessaires pour envoyer une patrouille en cas d'appel des secours. » Ils n'ont pas de voitures disponibles, si vous voulez bien m'écouter, ils n'ont pas de voitures disponibles en cas d'appel au secours. Le commissariat de Sotteville-lès-Rouen, ce sont des policiers de Sotteville-lès-Rouen qui me l'ont dit, un commissariat dans lequel je suis moi-même entré, il n'est pas opérationnel. Certains m'ont dit : « Si on m'appelle au secours, je n'ai pas les moyens de débloquent une patrouille. Je n'ai pas les moyens d'envoyer un véhicule. » C'est Rouen qui le fait. Alors, on peut nous dire que le commissariat en fait plus qu'avant, mais il n'est pas plus efficace. Et il est toujours fermé le samedi après-midi, puisque je suis passé devant et j'ai trouvé le rideau fermé. Une fois de plus, comme tous les ans, je m'offusque de voir que l'on refuse de donner à notre police municipale les moyens de pallier le désengagement d'État, je le redis. Tous gouvernements confondus, puisque cela fait des années que cela dure. Et nous, cela fait des années que nous continuons de refuser de pallier cela.

Nous attendons donc qu'à Sotteville l'insécurité monte et on s'étonnera après qu'il y ait des paroles extrémistes ou que des citoyens aient des propos extrémistes parce qu'ils en ont ras le bol des incivilités. Voilà ce qui se passe. Pour avoir des propos de citoyens apaisés, pour avoir un meilleur vivre-ensemble, il faut une meilleure sécurité, puisque c'est la première des libertés, que ce soit au niveau de l'école ou ailleurs. À partir du moment où l'on ne se donne pas les moyens de le faire, il y aura toujours des problèmes. Et les gens, à force, voient et disent ce qu'ils pensent. Et ils finissent par dire des choses qui déplaisent à la bien-pensance, mais moi je les comprends, parce qu'il y a un moment où cela commence à bien faire. Quand on voit des gens qui se font cambrioler, qui se font insulter et qu'il n'y a rien derrière, ce n'est pas possible. La police nationale elle-même le dit, quand on se rend dans le commissariat de Sotteville-lès-Rouen, ils nous disent qu'ils n'ont pas les moyens d'envoyer une patrouille sur place. Cela veut dire que ce commissariat est inefficace. Ce n'est pas la faute des policiers qui sont à l'intérieur, mais celle de ceux qui ne leur donnent pas les moyens de travailler. Le commissariat de police nationale de Sotteville-lès-Rouen n'a pas les moyens d'assurer notre sécurité, ce n'est pas un commissariat opérationnel. Il se contente de mettre des adjoints de sécurité à l'accueil pour vous diriger si le titulaire veut bien prendre votre plainte, parce qu'il n'est pas trop tard avant la fermeture. Pour moi, ce n'est pas un commissariat.

Mme la Maire :

Monsieur Delahaye...

M. DELAHAYE :

Je sais que je suis long, mais à un moment donné, il faut dire les choses. Je ne vais pas parler beaucoup durant ce conseil, je n'avais pas prévu de le faire, mais là cela m'énerve. Cela fait sept ou huit ans que l'on parle de ça et je sais que dans certains quartiers les gens en ont ras le bol. Vous allez le payer aux prochaines élections, parce que ces gens se disent que vous ne faites rien, Madame Pane. Ils sont en train de vous juger là-dessus, parce qu'ils attendaient autre chose. Ils se sont dit que s'il y avait changement de maire, il y aurait changement de politique. Ils vont donc vous juger, et vous ne serez pas mieux jugée que les précédents maires. Je vous le dis, parce que j'écoute les concitoyens, même si cela ne relève pas de ma responsabilité. Et je sais ce qui se passe.

Lorsque j'ai finalement été dans le commissariat pour savoir ce qu'il s'y passait, deux policiers présents m'ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de faire leur travail à Sotteville-lès-Rouen, qu'on ne leur donnait pas les moyens de le faire : ni en véhicules, ni en matériel, ni en personnel. Et j'ai toujours demandé à ce que la police municipale de Sotteville pallie ce manque ou désengagement de l'État, ce que vous refusez encore de faire dans ce budget. Une arme, cela ne coûte pas cher et quand c'est entretenu, cela dure très longtemps. Cela dure la carrière d'un policier et il suffit d'envoyer les personnes en formation. Si un jour un policier municipal est abattu parce qu'il porte un uniforme, vous vous en rappellerez toute votre vie et nous aussi. Si, un jour, devant une école, un imbécile arrive pour tuer tous les gosses qui se trouvent dans l'école et que le policier municipal qui avait la chance d'être là ne peut rien faire parce qu'il n'est pas armé, je vous le rappellerai.

Mme la Maire :

D'accord, Monsieur Delahaye. Je pense que vous avez dépassé votre temps et que l'ensemble de votre message a été entendu. Michelle Pasdeloup a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PASDELOUP :

Merci. Je vais développer quelques réflexions sur trois points distincts : l'endettement de la Ville, les orientations et les services publics à Sotteville. D'abord, en renégociant les emprunts contractés antérieurement et avec l'autofinancement, l'endettement de la Ville s'améliore d'année en année. L'encours de la dette, comparé aux recettes réelles de fonctionnement, baisse régulièrement depuis 2014, en passant de 70,8 % à 61,1 %. C'est lié à une baisse des taux, ainsi qu'à un étalement des prêts et des rachats de prêts. Toutefois, le montant de cet encours par habitant reste élevé et quasiment inchangé par rapport à l'année précédente : -2 € par habitant sont envisagés d'après vos prévisions. On observe également que, depuis 2014, les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital (3,290 M€) mis en relation avec les recettes réelles de fonctionnement, si elles diminuent en pourcentage, restent bien plus élevées que celles du national. On compte en effet 10,3 points pour 2017 et 8 points en 2018. Donc Sotteville est passée d'une situation de crise d'emprunts toxiques à une situation bien plus raisonnée, qui n'est pas encore stabilisée.

Mon deuxième point concerne les orientations. Sotteville à Gauche Vraiment déplore le manque de clarté de vos priorités. Vos orientations ne sont ni précises, ni affirmées jusqu'à la fin de votre mandat. Cela a déjà été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier. La lecture de ce budget confirme nos dires. Considérant qu'en plus, il est en lien avec celui de la Métropole, suite au transfert de compétences, comment envisagez-vous des investissements en lien avec la Métropole si vos objectifs ne sont pas bien déterminés sur le long terme ?

Je vais citer deux ou trois exemples. En ce qui concerne les économies d'énergie, je me fie à votre conclusion du rapport. Certes, vous nous dites que la Ville s'associe pleinement au projet mené par la Métropole de Cop21 locale, notamment sur les économies d'énergie dans les bâtiments municipaux. Vous nous dites qu'à cette occasion, 1,5 M€ sera consacré à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et au développement durable. On ne peut que s'en féliciter, sauf qu'on ne voit rien de clair dans ce domaine au chapitre des opérations d'équipement aux comptes 20, 21 et 23. On peut lire effectivement qu'il y aura des travaux de réhabilitation, de rénovation, de sécurisation, mais sans plus de détail. En ce qui concerne les écoles, certes, la rénovation est en cours, mais c'était plus que nécessaire, vous en conviendrez, c'était incontournable. Par contre, on ne voit rien sur la création d'une nouvelle école à Sotteville, ni même sur les prémices d'un projet commun avec la Métropole. Quels sont vos choix pour accueillir des élèves qui sont de plus en plus nombreux dans nos écoles ? Quels financements engagés avec la Métropole seront dégagés pour ce projet, qui devient indispensable à la commune ?

En ce qui concerne les déplacements doux et actifs dont vous parlez, certes, vous nous dites également que la Ville, avec la Métropole, va s'engager sur la place réservée aux déplacements doux et actifs dans la ville, mais lesquels, quand et comment ? Ce serait une intention louable en soi si elle était chiffrée et surtout si elle concernait tout particulièrement un réseau de pistes cyclables digne de ce nom sur la ville, comme nous le ressasons depuis plus de dix ans. Sotteville à Gauche Vraiment insiste encore, d'autant plus que nous nous appuyons sur les résultats de l'enquête « Un vélo dans la Métropole de Rouen » menée par l'association Sabine, publiés le 19 mars dernier. Ils indiquent que, dans sa catégorie des 31 villes de 100 à 200 000 habitants, Sotteville se classe avant-dernière sur la qualité de ses déplacements à vélo, une position qui est donc très défavorable. Une vraie politique cyclable locale nous semble donc urgente et indispensable. De plus, quand allez-vous mettre en place les directives relatives à la loi d'orientation des mobilités et dégager des fonds pour des investissements sérieux dans les infrastructures cyclables préconisées dans le Plan Vélo annoncé par le ministre des Transports ? Rien ne transparait dans ce budget. Nous espérons que cela ne se limitera pas à l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville dont vous faites grand cas.

Pour toutes ces raisons, Sotteville à Gauche Vraiment votera contre le budget. En ce qui concerne les services publics de Sotteville, en me reportant encore une fois à votre conclusion de présentation du budget, vous nous dites que les efforts consentis en fonctionnement n'ont pas pour autant dégradé le service public que nous devons aux Sottevillais, au contraire. Sotteville à Gauche Vraiment s'inspire de vos propos sur les services publics et vous propose de prendre l'engagement suivant : la municipalité de Sotteville, son Conseil municipal, tient à apporter son soutien à l'ensemble des personnels de l'hôpital psychiatrique et à ceux de la SNCF, qui se battent pour le maintien et l'amélioration des services publics de qualité. Connaissant la grande histoire de ces établissements, surtout à Sotteville, l'implication importante de Sottevillais et de Sottevillaises, toutes générations confondues, au service des missions de santé et de service public, la municipalité appelle l'ensemble des habitants à se mobiliser aux côtés des personnels de ces établissements. Je ne doute pas de votre adhésion à cette déclaration.

Mme la Maire :

Jean-Pierre Dardanne a demandé la parole, il a la parole.

M. DARDANNE :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais m'adresser au Conseil municipal en

tant que délégué et élu communautaire à la Métropole de Rouen-Normandie, au niveau de la commission d'appel d'offres. Notre budget 2018 démontre la qualité du travail mené par la Ville avec la Métropole Rouen Normandie. Le travail en intercommunalité permet d'aller plus loin et plus vite, avec le double objectif d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et de renforcer l'attractivité de notre agglomération. En somme, il s'agit de prendre soin du présent et de préparer l'avenir. Sotteville, deuxième ville de la Métropole, est une locomotive de notre territoire. Elle prend toute sa place dans le nouvel élan insufflé par la création de la Métropole en 2015.

Jugez plutôt : le niveau d'investissement dans nos voiries n'a jamais été aussi élevé, avec un programme pluriannuel ambitieux. Dans les prochaines années, c'est l'avenue des Canadiens et la rue de Paris qui seront refaites, en intégrant tous les modes de déplacement : voiture, piétons, cyclistes. Notre réseau de transport en commun fait l'objet d'améliorations permanentes, à l'image des lignes FAST et de la future ligne T4. Malgré tous les inconvénients que cela peut créer, nous en avons besoin pour le futur. Les investissements de la Ville sont soutenus, avec par exemple la rénovation de la salle Marcel Lods, du Trianon Transatlantique, des cheminements de la Zone verte ou ceux à venir comme le gymnase Buisson par exemple.

La zone industrielle, poumon économique de Sotteville, et plus largement de la Métropole, fait l'objet de toute l'attention, avec des rénovations de voiries ou l'amélioration de la signalétique. Que dire des grands projets comme l'aménagement du Champ des Bruyères ? C'est un projet qui, maintenant, va se concrétiser puisque les sept lots qui étaient prévus pour la rénovation ont été attribués et que les entreprises sont aussi désignées. D'ici quelque temps, vous verrez sur le champ de course les premiers travaux qui seront exécutés. La rénovation de la place de l'Hôtel de Ville a déjà commencé, en partenariat avec la Ville et la Métropole, c'est-à-dire que la Métropole ne dirige pas seule le projet. Nous sommes partie prenante et j'ai fait partie de ce concours, avec Madame la Maire. Ceux qui ont été retenus ont été unanimement choisis par toute l'équipe du concours. Ce sont donc des gens sérieux et qui, je pense, nous apporterons une place de l'Hôtel de Ville vraiment rénovée et accueillante.

Nous travaillons dès maintenant avec la Métropole sur la Cop21 locale. Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique en faveur du développement durable. Sotteville sera moteur de ce travail autour du « bien manger » avec nos collègues de la restauration municipale, du respect de la nature avec le programme en cours sur le « zéro phyto » ou encore du développement d'une ville apaisée qui fera toute sa place aux déplacements doux. Nous nous inscrivons également dans le projet « Rouen, capitale européenne » de la culture en 2028. Sotteville, par la richesse de sa politique culturelle, par la qualité de ses équipements, à l'image de l'Atelier 231, centre national des arts de la rue, qui est totalement associé à ce travail qui doit permettre à la fois de renforcer l'attractivité de notre territoire et de développer l'accès à la culture pour tous sur notre agglomération. Vous le voyez, l'ambition pour notre agglomération est forte et Sotteville y joue pleinement son rôle. Ce budget en porte le témoignage et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous le voterons. Non, les élus de la majorité ne pointent pas aux abonnés absents, mais travaillent pour le bien-être de nos concitoyens, avec un travail en bonne harmonie avec notre Métropole Rouen-Normandie. Merci de m'avoir prêté attention.

Mme la Maire :

Christophe Delamare a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAMARE :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, le budget pour 2018 est la traduction et la déclinaison des engagements pris devant les Sottevillais en 2014. Dans le domaine du sport, notre ambition est de faire du sport quotidien des Sottevillais et des Sottevillasses un élément permanent de mixité, d'insertion, de santé et d'animation locale, adaptée aussi aux nouvelles pratiques individuelles et collectives du sport dans une ville, au cœur de notre métropole. Nous sommes également très attachés au fait que le sport de haut niveau contribue au rayonnement de Sotteville et de ses valeurs.

Au travers de nos budgets, nous confirmons l'effort fait pour le sport et nous l'amplifions. Nous confirmons, avec le soutien réaffirmé au secteur associatif. Cela passe par des subventions dans le cadre des contrats d'objectifs, dont le volume est maintenu, ce qui traduit un réel volontarisme dans un contexte de baisse des moyens pour les collectivités. Au-delà des subventions, nous accompagnons les associations pour la mise à disposition des installations sportives. Deux chiffres témoignent de l'importance de ce partenariat pour l'année 2017 : 85 000 heures d'utilisation de nos structures et l'organisation de 790 rencontres sportives.

Nous confirmons également par la réalisation de grands événements fédérateurs, à l'image du meeting international d'athlétisme, d'un Été au stade ou de la soirée des sportifs sottevillais. Nous confirmons, au travers de tous nos dispositifs de découverte et d'éveil au sport, du Ludosport en passant par le « bien nager » à Sotteville ou l'organisation des foulées sottevillasses. Nous serons également, bien sûr, pleinement mobilisés dans tout le travail de refonte de l'organisation de la semaine scolaire pour que se poursuive ce bon travail à destination des écoliers.

Nous confirmons et nous amplifions : cela passe par un haut niveau d'investissement dans l'amélioration de nos équipements sportifs. En votant ce budget, vous voterez pour la rénovation du gymnase Buisson, qui permettra d'améliorer encore les conditions de la pratique sportive. Vous voterez aussi pour la mise en œuvre d'un parcours sportif et santé, ouvert à tous, autour du stade Jean Adret. Il s'agit d'une première étape importante d'un travail pluriannuel destiné à développer les pratiques sportives libres dans la ville. Dans le domaine du sport, nous prendrons part au projet municipal. C'est ainsi que l'ambition réaffirmée en faveur du développement durable sera relayée, avec par exemple le développement du caractère écoresponsable de nos manifestations sportives ou encore les économies d'énergie pour nos équipements sportifs.

Nous développerons aussi la participation citoyenne. Notre ambition, c'est la coconstruction avec les associations sportives, comme avec tous les Sottevillais. J'y tiens, nous y tenons tous, cette synergie sera la colonne vertébrale de toutes nos politiques sportives. Vous l'aurez compris, au-delà du label obtenu en début d'année, Sotteville est une ville véritablement active et sportive. Avec ce budget, nous nous donnons les moyens de le rester, mais aussi, fidèles à la devise olympique, d'aller plus vite, plus haut, plus fort. Je vous invite donc tous à voter ce budget avec enthousiasme. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Effectivement, si la ville de Sotteville vient d'obtenir le label « Ville active et sportive », il doit bien y avoir des raisons de fond. Dominique Aupierre a demandé la parole, elle a la parole.

Mme AUPIERRE :

Madame la Maire, chers collègues, le moment du budget est un temps politique par excellence : il s'agit de faire des choix, traduits dans le budget. Dans les domaines de compétences

de l'urbanisme et du développement économique, ce budget 2018 s'inscrit dans une continuité logique des budgets votés depuis 2014 et dans le respect des engagements pris devant les Sottevillais. Au travers de notre politique de l'habitat, il s'agit de permettre à tous les Sottevillais de pouvoir se loger de manière abordable tout en garantissant un cadre de vie harmonieux. Ces deux objectifs ne sont pas opposés et peuvent même très bien se conjuguer, comme en témoignent les deux projets majeurs que sont Blum-Quesney et Hugo-Raspail. Ils permettront l'un et l'autre de qualifier des poches d'habitat dégradées, de construire des logements abordables dans le respect d'une mixité entre locatif et accession sociale à la propriété et de soutenir une activité commerciale de proximité.

Le deuxième grand axe de notre budget 2018, c'est le déploiement du Fonds d'intervention pour les services d'artisanat et le commerce, nommé le Fisac. Il permettra notamment de soutenir les rénovations de commerces de proximité, qui sont des éléments forts de notre cadre de vie, même si ce ne sont pas les seules actions portées dans ce Fisac. Cela viendra en accompagnement d'un autre grand projet : la rénovation de notre place de l'Hôtel de Ville, qui a déjà été évoquée, et dont chacun a pu observer les prémices avec des travaux préparatoires qui concernent les réseaux souterrains, même si, comme le dit mon collègue, il y a quelques petits désagréments. Ce sera en tout cas pour la bonne cause. Ce budget marque l'engagement fort de la Ville dans ce projet, à hauteur de 1,1 M€.

Trois grands axes, donc trois raisons supplémentaires de voter ce budget, utile pour les Sottevillais, qui prépare l'avenir, contrairement à ce que j'ai entendu, et le développement de notre ville, sans négliger le présent. Je remercie l'ensemble de mes collègues élus, notamment Stéphane Ruffinoni, qui m'accompagne depuis septembre. Ce budget a été préparé dans un esprit tout à fait collectif, qui est la raison d'être de notre équipe municipale, mais aussi avec des collègues des autres services, de tous les services. Je veux particulièrement saluer ce soir François Parlebas, directeur des services techniques et de l'urbanisme, totalement mobilisé à nos côtés.

Mme la Maire :

Gérard Guillopé a demandé la parole, il a la parole.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. Pour l'année 2018, nos plus gros travaux sur l'espace public, en volume et en financements, concerneront la place de l'Hôtel de Ville. Ils débiteront pleinement en juin prochain, selon un calendrier que je vous ai détaillé lors du Conseil municipal précédent. Je n'y reviendrai donc pas. Pour nos espaces privés communaux, et en particulier l'espace Marcel Lods, une instance de concertation se met en place avec les habitants pour sa requalification. Nous engageons cette année 100 k€ d'investissements pour la reprise de cheminement nécessaire en plusieurs endroits.

Pour nos écoles, Laurence Renou en parlera tout à l'heure plus en détail, mais je souligne en préambule que les travaux de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) se poursuivent, que la chaufferie de l'école Rostand passera au gaz et que les jeux de cour de deux écoles maternelles seront renouvelés. En relation avec les travaux importants de l'école rue Gadeau de Kerville, les locaux des Oursons Malicieux seront rénovés pour 64 k€. Autre lieu de la petite enfance, le Jardin des petits sera également rénové pour 60 k€. Nous prévoyons 53 k€ pour les travaux de maintenance et de sécurisation de la Cuisine centrale (mise en place d'une alarme et d'une vidéoprotection).

Sur plusieurs bâtiments, nous continuons à réaliser des travaux de sécurité incendie. Le programme concernant l'Hôtel de Ville débutera cette année, pour une durée de cinq ans. Nous réaliserons un diagnostic sécurité incendie sur l'ensemble des installations du stade. Il sera couplé avec une étude sur l'éclairage, qui nécessite des améliorations. Nous allons travailler également sur l'éclairage de l'espace Marcel Lods et sur celui du Bois de la Garenne. Sur le stade Jacques Anquetil, l'éclairage sera installé cette année autour du terrain de football, pour 42 k€.

Dans le cadre du développement durable et des économies d'énergie, nous engageons cette année la rénovation globale du gymnase Buisson, nous en avons parlé, qui se terminera en 2019. Nous installons au chantier Hugo une cuve de récupération de l'eau de pluie de 80 m³, qui double nos réserves. Le développement durable, c'est aussi ça. Nous achetons un véhicule qui fonctionnera au gaz, et un autre à l'électricité.

Le budget des travaux du cimetière montera cette année à 208 k€, qui serviront à l'agrandissement du Jardin du souvenir, aux reprises des voiries et des bordures, aux travaux d'entretien paysagers, dans le respect du « zéro phyto », et à l'achat d'un logiciel permettant la localisation des tombes.

Nous réservons une enveloppe de 230 k€ pour des travaux de menuiserie, plomberie, assainissement et couverture pour la Maison pour tous, la bibliothèque, l'Atelier 231, le Trianon Transatlantique et le centre de loisirs pour les maternelles.

Enfin, nous n'oublions pas l'amélioration des conditions de travail de nos agents, avec le remplacement du gros outillage (la scie à panneaux pour les menuisiers, une tondeuse autoportée pour les jardiniers), mais aussi avec la réhabilitation des vestiaires et des douches du chantier de la rue de Paris. Nous continuons, de façon soutenue, nos efforts d'amélioration de nos bâtiments et de nos espaces publics, au bénéfice de tous les utilisateurs.

Pour réaliser des projets, il ne suffit pas d'avoir de bonnes idées ; il faut aussi de la volonté et des compétences techniques, dont font preuve dans leur travail quotidien nos agents municipaux, pour mener à terme ces projets. Je les en remercie. Ils continueront leur travail, j'en suis persuadé, tout au long de cette année 2018, pour la mise en œuvre de notre budget.

Mme la Maire :

Edwige Pannier a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PANNIER :

Merci, Madame la Maire. La culture est au cœur des priorités municipales, comme nous l'a rappelé Pierre Carel. À Sotteville, nous la déclinons toute l'année, sous toutes ses formes et pour tous les publics. Notre objectif est, et reste, l'accès à la culture pour tous, cet accès qui permet de tendre vers plus de tolérance et de fraternité, tout en respectant les droits culturels de chacun. L'art est source de créativité, d'esprit critique et d'émancipation. La culture est un bien public qui cimenter la démocratie. Cet accès à la culture, c'est ce qui nous tient à cœur et guide nos actions municipales dans un souci constant de maîtrise budgétaire.

En cette année 2018, nous poursuivons la politique culturelle et les grandes lignes insufflées depuis le début du mandat, une politique culturelle qui s'attache à aller vers les publics les plus

éloignés de la culture. Notamment avec le festival Viva Cité qui, à l'instar des trois précédentes éditions, sera sous l'égide d'un travail d'action culturelle replaçant nos concitoyens au cœur de la cité et du festival, toujours dans un souci d'émancipation et de démocratisation culturelle. Les travaux de la place de l'Hôtel de Ville modifieront l'environnement de cette 29^e édition, sans en altérer la qualité. 2018, c'est aussi l'année où prend fin, en juin, le CLEAC (Contrat local d'éducation artistique et culturel), dispositif que j'ai déjà longuement évoqué, pour devenir le CTEJ (contrat de territoire enfance et jeunesse). Son champ d'action, en matière d'éducation artistique et culturelle, prend en compte l'ensemble de la scolarité de l'enfant, de l'école maternelle jusqu'au lycée.

Cette année, avec l'appui en particulier des Vibrants Défricheurs, de l'Atelier 231, du Trianon et des Maisons citoyennes, nos jeunes concitoyens seront au cœur d'un parcours artistique qui se finalisera par la création d'un spectacle. Le Brocant'art sera reconduit en septembre 2018, toujours place Voltaire, et associe de nouveau les commerçants et les habitants de ce quartier. Un concert gratuit, cette année, ponctuera l'édition. Le nouveau temps fort, en novembre, sera organisé, comme les années précédentes, par nos services municipaux, les établissements culturels et les associations telles que la Maison pour tous ou le Trianon. Cette année, place à l'exploration sous toutes ces formes ! Nous avons aussi beaucoup d'autres actions, que ce soit à l'École agréée de musique et de danse, de la bibliothèque municipale ou encore des associations.

Je tiens ici à vous rappeler notre soutien financier indéfectible pour les associations culturelles sottevillaises qui participent en effet, activement, aux manifestations culturelles et contribuent à la vie artistique et au rayonnement de la ville. Tout ce travail est mené dans un esprit de rencontre, d'échanges entre habitants, artistes, associations, acteurs culturels, qui permettent chaque jour un peu plus de faire de la culture pour tous une réalité. Nous œuvrons à renforcer les collaborations entre les associations et la Ville. Elles peuvent être interdisciplinaires et fédératrices, elles favorisent les échanges sur l'identité culturelle, la tradition, la modernité, le métissage. Elles offrent une ouverture sur le monde, sans laquelle il ne peut pas y avoir de réel vivre-ensemble.

Pour que toutes ces actions se fassent dans les meilleures conditions, la Ville investit cette année encore dans les bâtiments culturels. Je vais vous épargner la liste exhaustive des travaux, mais ils concernent, pour le Trianon, la sécurité incendie et pour la Maison pour tous l'accessibilité. Il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail, de sécurité et d'accueil possible. Il en va aussi de même pour la qualité des actions menées auprès d'un public aussi varié que différent. Ce maillage particulier permet de développer une politique culturelle et artistique ambitieuse, contribuant au renforcement d'une culture humaniste et à la réduction des inégalités culturelles. Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble de nos collègues, des acteurs culturels et associatifs, qui œuvrent dans ce même esprit. Merci.

Mme la Maire :

Laurence Renou a demandé la parole, elle a la parole.

Mme RENOU :

Bonsoir. L'éducation, vous l'avez vu sur le graphique présenté par Pierre Carel, reste une priorité budgétaire. En parlant d'éducation, je ne parle pas uniquement d'école, mais de la vie en général, de la toute petite enfance jusqu'aux rivages de l'âge adulte. C'est peut-être différent d'un individu à un autre, mais nous allons nous mettre d'accord sur une limite à 25 ans. L'idée est de

permettre à chacun de devenir un homme ou une femme libre, au plein sens de ce terme, c'est-à-dire un citoyen ou une citoyenne éclairée, libre et responsable de ses choix. Je ne sais pas si cela manque d'ambition, c'est peut-être un peu grandiloquent au contraire, mais c'est bien le cap que nous nous fixons pour déterminer nos politiques. Et c'est pourquoi, dans tous les domaines (vie scolaire, petite enfance, jeunesse...) et en lien avec mes collègues en charge des autres délégations (sport, culture, solidarité...), nous concevons et mettons en œuvre des politiques qui s'adressent à tous, sans exclusion, mais avec toujours une attention particulière aux plus fragiles et la volonté ferme d'aller chercher ceux qui ne demandent rien, qui sont le plus éloignés de l'école et de la culture, qui n'ont pas les codes de la réussite. C'est difficile, c'est sans cesse à recommencer ; on nous dit parfois que c'est peine perdue, que nous nageons à contre-courant.

Mais notre équipe, et j'en suis heureuse, partage l'obsession de ne pas se résigner dans ce domaine. Cela passe par des actions ciblées dans certains quartiers, par un maillage fin du territoire au moyen d'activités diversifiées pour correspondre à tous, par des politiques tarifaires équitables, par des dispositifs multiples et spécifiques. Sur ce sujet, nous l'avons dit, l'année 2018 sera notamment celle du retour à la semaine scolaire de quatre jours, au terme d'une large concertation et d'un travail approfondi d'évaluation que nous n'avons pas manqué, je le rappelle, de présenter aux élus lors de la commission municipale éducation, sport, jeunesse et culture.

Nos équipes travaillent de concert pour questionner, faire évoluer, enrichir l'ensemble des dispositifs jeunesse notamment, qui concourent aux objectifs de notre pacte municipal de réussite éducative, sur deux objectifs que nous avons déclinés. Le premier est d'offrir des activités culturelles, citoyennes et sportives accessibles à tous ; le second est de favoriser la réussite de tous. Quelqu'un l'a souligné, le budget consacré aux activités périscolaires n'a pas été réduit, cela nous donne les marges de manœuvre pour reconstruire quelque chose qui réponde à ce besoin, tout en respectant le rythme des enfants. Sur ce sujet, nous n'avons pas envie de regarder dans le rétroviseur, de cultiver la nostalgie, mais bien entendu d'utiliser les expériences diverses, accumulées au cours des années, pour adapter toujours notre offre aux nouveaux usages et aux nouveaux rythmes. Sur ce sujet, comme sur tous les autres dans le domaine de l'éducation, la démarche sera participative. Elle reposera sur la concertation, car nous croyons aux vertus de l'intelligence collective, qui prend toujours un peu plus de temps, qui peut créer de l'impatience ou de la frustration, mais qui est finalement plus efficace.

L'autre axe fort pour l'année 2018, c'est le projet de restauration, conduit en particulier par ma collègue Eve Cognetta. Un projet de restauration qui va au-delà du repas de midi servi dans les réfectoires scolaires, qui va s'intéresser, quelqu'un l'a dit, plus globalement au « bien manger » à Sotteville. Les moyens ont notamment été mis dans les ressources humaines, avec des recrutements qui permettent de constituer une équipe de qualité ; et nous la suivons complètement. Ils ont aussi été mis pour constituer un partenariat, Jean-Pierre Dardanne l'a évoqué tout à l'heure, notamment avec la Métropole et avec des associations telles que les Défis ruraux, qui nous accompagneront dans notre volonté de promouvoir une alimentation durable et de qualité pour tous. Il y aura place, là aussi, pour un travail avec l'ensemble des acteurs du terrain dans ce domaine, avec les parents, avec les enseignants.

Du côté des investissements, nous poursuivrons notre travail de fond et de longue haleine, avec un budget constant autour de 1,2 M€. L'objectif n'est pas de saupoudrer, d'en mettre plein la vue, mais bien de travailler sur ce qui, dans nos écoles, au quotidien, dans nos structures petite enfance, participe à la qualité de vie et des apprentissages. Les efforts et les progrès en quatre

ans sont considérables, certains d'entre vous ont bien voulu le reconnaître, même si, bien sûr, le fait d'avancer ici ou là suscite d'autres désirs et des frustrations pour ceux qui n'ont pas encore eu leur tour. Aujourd'hui, il n'y a pas d'école qui n'ait pas bénéficié, soit dans ses classes soit dans ses espaces communs, de rénovations d'envergure. Mais, bien entendu, il reste énormément à faire. Cette année, nous pouvons citer en particulier la première tranche de réhabilitation de l'ensemble du groupe scolaire Gadeau de Kerville. Cela englobera en effet des travaux sur la structure adjacente, les Oursons Malicieux, et donnera à tous un peu de confort. Je rappelle que cette réhabilitation prendra la suite de celle qui a déjà eu lieu à Buisson maternelle, à Rostand maternelle, à Jaurès maternelle, à Jaurès élémentaire. On peut considérer que ce n'est pas plus qu'avant, mais moi je pense que les faits sont quand même là.

Même si cela peut sembler moins spectaculaire, nous avons d'autres travaux importants : la restructuration de l'ensemble des espaces du rez-de-chaussée sur les écoles Michelet et Renan, qui répondent là aussi à une véritable nécessité. Gérard Guillopé en a dit en mot, nous avons aussi la poursuite des travaux de sécurisation, notamment sur la sécurisation des accès à travers des dispositifs de badge, qui sécurisent et facilitent la vie dans nos écoles. Engagement, participation, égalité des chances, développement durable : ce sont quelques-uns des mots-clefs sur l'ensemble de nos travaux enfance et jeunesse, qui seront à l'œuvre dans ce budget et que nos équipes, dans leur ensemble, mettent un point d'honneur à réaliser. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Alexis Ragache a demandé la parole, il a la parole.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Beaucoup de choses ont été dites et j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer en détail les orientations liées à ma délégation le mois dernier, dont vous trouverez la traduction budgétaire aujourd'hui. Je ne m'attarderai que sur quelques points, parce qu'il sera beaucoup question d'argent dans ce Conseil, d'argent public bien géré et bien utilisé, comme l'ont déjà démontré mes collègues dans leurs interventions. Je parlerai également de volontés politiques qui ne coûtent rien, ou peu, à la collectivité. Établir un budget, c'est donc se doter d'une capacité d'investissement permettant à notre Ville d'anticiper les besoins en matière d'équipement et d'inscrire son développement dans l'avenir.

En 2017, sur l'ensemble des dépenses d'investissement, ce sont 790 k€ qui ont été consacrés à l'amélioration énergétique de nos bâtiments et au développement durable, mais grâce aux marges de manœuvre budgétaires qui nous ont été présentées par notre collègue Pierre Carel et que nous avons su dégager malgré l'ensemble des contraintes qui pesaient sur la collectivité. Pour cette année 2018, cela a été dit également, c'est un peu plus de 1,5 M€ qui est consacré notamment à la dématérialisation qui évite les déplacements et les envois, l'amélioration des performances thermiques et énergiques. S'il faut citer quelques équipements ou bâtiments qui en font l'objet, on peut noter l'école Gadeau de Kerville pour 300 k€, ce qui n'est pas négligeable, la garderie, les Oursons Malicieux, le stade Jean Adret ou encore les gymnases Buisson et Rostand. C'est aussi l'achat de véhicules non polluants, Gérard Guillopé les a évoqués, l'un électrique et l'autre au gaz naturel, ce qui porte à cinq les véhicules au sein de notre parc. Ce sont aussi des partenariats en cours, avec les Défis ruraux, mais aussi l'Agence Bio-Normandie, pour la gestion responsable des biodéchets, pour préparer la restauration de demain, lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'économie circulaire en minimisant l'incinération de ces déchets.

Nous poursuivrons évidemment tout ce travail, en lien avec la Métropole, dans le cadre de la démarche Cop21 ; Jean-Pierre Dardanne a déjà bien détaillé les choses. C'est évidemment une réflexion continue, qui concerne la mobilité douce et les pistes cyclables, mais chacun comprendra que cette réflexion doit bien évidemment être portée au niveau intercommunal. L'action municipale en faveur des solidarités se poursuit au travers du Centre communal d'action sociale et des liens intergénérationnels qui demeurent l'un des fondements de notre politique municipale, avec les déjeuners d'animation, les excursions ou les vacances séniors. Budgétairement, vous le retrouverez dans la subvention versée par la Ville au CCAS. Et comme cela a été évoqué hier en commission des finances, vous noterez que celle-ci est en baisse, ce qui n'a rien à voir avec une baisse d'activité du CCAS, même si nous pourrions à certains égards en être heureux pour certains de nos concitoyens.

Mais il existe deux raisons à cela. La première, c'est que nos résidences pour personnes âgées semblent plutôt attractives, puisque l'on constate moins de vacances, et donc plus de recettes liées aux loyers. La seconde est liée à la municipalisation de la restauration et au moindre coût des repas, dont nos résidents sont les principaux bénéficiaires. La construction de ce budget, c'est une méthode, celle du dialogue engagé avec les Sottevillais, afin de les faire participer à la prise de décisions publiques. Ce sera notamment le cas avec l'ouverture de la troisième Maison citoyenne, afin de répertorier les besoins, envies et avis des habitants sous forme de réunions publiques et de questionnaires. C'est une démarche nécessaire, déjà appliquée pour les deux Maisons précédentes, permettant à chacun de mieux s'approprier les lieux et de prendre une part active dans son fonctionnement : c'est sans doute la première innovation. La deuxième, c'est que ces Maisons citoyennes sont ouvertes, alors que les Maisons communales avaient leurs rideaux fermés depuis plusieurs années.

Ce dialogue, nous l'avons aussi avec la police nationale. Nous l'avons encore eu il y a peu avec Christophe Rotunno, qui est le responsable de la police municipale. Je tiens à vous rassurer : notre effectif, aujourd'hui, est au complet. Nous avons réussi les recrutements et ce sont, je crois, de bons recrutements. Nous l'avons vu récemment avec le directeur départemental adjoint de la sécurité publique et la commissaire Mme Legrand, pour mettre justement en place des stratégies communes. La police municipale ne peut pas pallier les missions de la police nationale : ce ne sont pas les mêmes. Notre but, et je reprendrai les termes de notre collègue Laurence Renou, c'est de développer une intelligence collective par rapport à la lutte contre les incivilités, par rapport à la nécessaire tranquillité publique de nos concitoyens. Et croyez bien que je vais aussi, que nous allons aussi dans les quartiers où il y a des difficultés, que nous en discutons, y compris dans certains quartiers où les problématiques sont très prégnantes, parfois. Les Sottevillais nous disent qu'ils voient la police nationale et qu'ils ont vu un certain nombre d'interventions de la police nationale, qui ont permis de ramener le calme. Nous allons le poursuivre ce travail. J'essaierai de le développer un peu plus, plus tard, une fois que nous aurons affiné les réflexions avec la police nationale. Mais ce dialogue est permanent, et c'est ce qui nous permet notamment d'avoir des chiffres. Ce n'est pas moi qui les donne, mais la police nationale, des chiffres qui sont en baisse au niveau de la délinquance sur notre commune.

Ce dialogue, nous l'avons aussi engagé, sous l'impulsion de notre maire, dès 2015, avec les professionnels de la santé, pour anticiper les enjeux liés à la démographie médicale. Suite à une série d'entretiens individuels, et notamment avec deux praticiens du Centre hospitalier universitaire de Petit-Quevilly qui nous accompagnent dans cette démarche, nous avons réuni tous les médecins généralistes de la ville en décembre, afin d'apporter des réponses collectives à cet

enjeu d'avenir. C'est une discussion riche que nous avons eue à cette occasion et certains d'entre eux se sont très vite portés volontaires pour travailler en profondeur sur le sujet et apporter leur expertise, leurs idées. Privilégier le levier de l'incitation, l'idée de tutorat, la constitution de groupes de pairs pour épauler de nouvelles installations font partie des pistes de réflexion. Afin d'avancer sur ces objectifs, et nous vous tiendrons bien évidemment au courant, nous organiserons prochainement une réunion via les organisations syndicales de jeunes médecins à destination des jeunes internes, dans le but de présenter le territoire et ses atouts, d'expliquer en quoi consiste l'exercice de la médecine sur la rive sud, d'expliquer l'aide à l'installation que peut apporter la Ville en jouant notamment un rôle de facilitateur et en repérant des lieux susceptibles d'accueillir un nouveau cabinet. Un questionnaire à l'ensemble des médecins généralistes sera distribué, afin d'établir un diagnostic plus précis de l'avenir de la démographie médicale, qui nous expose l'intérêt de s'installer sur Sotteville. La volonté politique n'a pas forcément de coût budgétaire : soigner dans de bonnes conditions et à proximité n'a pas de prix. Je vous remercie.

Mme la Maire :

Notre budget, c'est donc : pas d'augmentation d'impôts, un encours de la dette en baisse, plus du tout d'emprunts toxiques, une augmentation de la capacité d'autofinancement. Tout cela dans un contexte bien contraint. Vous allez peut-être vous demander comment cela est possible, puisque nous avons déjà demandé aux collectivités territoriales de gros efforts, qu'il y a eu une baisse des dotations de l'État sur plusieurs années pour rééquilibrer les comptes publics de la nation, ce qui a été fait. Alors que la croissance est meilleure, demander toujours aux mêmes de contribuer comme c'est le cas, évidemment, c'est très difficile pour toutes les collectivités territoriales. Si nous avons réussi ce beau travail, nous en reflétons les aspects : pas d'augmentation d'impôts, c'était un engagement et nous sommes heureux de le tenir année après année ; l'encours de la dette en baisse, c'est ce qui nous permet de dégager de meilleures capacités d'autofinancement et de bien préparer l'avenir ; plus d'emprunts toxiques, c'est une façon de bien gérer les choses que de se dégager d'un étai ou en tout cas d'une menace pour l'avenir. Donc, nous avons non seulement une bonne gestion pour le présent, mais nous préparons bien l'avenir.

Si nous pouvons le faire, alors que les conditions sont quand même plus difficiles pour les collectivités territoriales (et nous pouvons nous inquiéter pour l'avenir de ce côté), c'est parce qu'il y a eu une très bonne gestion, pour laquelle je remercie tout particulièrement nos collègues de la majorité municipale, et tous les services municipaux, qui se sont investis dans cette démarche. C'est parce qu'il y a un esprit de mutualisation, donc évidemment d'économies importantes sur les équipements, dont nous pouvons avoir besoin, et sur le fonctionnement. C'est aussi la conduite de partenariats intelligents avec d'autres, parce qu'il n'y a rien de pire que de s'enfermer en pensant que nous pouvons tout résoudre seuls. Il y a des bonnes complémentarités : chacun, dans l'exercice de ses responsabilités, a ses missions propres. Nous les assumons avec bonheur et nous pouvons également construire des projets qui ont un intérêt communautaire, comme la place de l'Hôtel de Ville, comme le champ des Bruyères, comme le transport en commun, comme beaucoup d'autres projets d'améliorations et d'aménagement de notre environnement. Si tout cela a lieu, c'est bien traduit aussi dans notre budget 2018, qui témoigne de notre détermination pour tenir nos engagements. Nous le faisons depuis 2014, je vous l'indiquais, avec régularité.

À travers notre budget, nous renforçons aussi nos actions pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et notre cadre de vie. Nous construisons la ville d'aujourd'hui et celle de demain, pour qu'elle soit toujours plus inclusive, plus attractive et plus durable. C'est un enjeu collectif

auquel non seulement nous adhérons, mais que nous portons avec vigueur. Le premier engagement tenu est de ne pas augmenter les impôts, nous le tenons depuis 2014 et nous pouvons en être heureux collectivement. Notre second choix politique, qui est fort, constant, et un peu à rebours des évolutions constatées notamment au niveau national, c'est notre capacité et nos efforts en faveur de l'investissement : 6,3 M€ en 2018, 5 M€ en moyenne depuis le début du mandat, parce que bien vivre à Sotteville, c'est pouvoir y grandir et s'y construire en permettant l'épanouissement personnel de chacun, mais aussi la construction de projets collectifs. Nous allons bien sûr renouveler nos efforts et nos investissements en termes de moyens pour notre jeunesse sottevillaise : 1 M€ est consacré à la rénovation des écoles, en investissement. Je ne parle même pas du fonctionnement, des rénovations en profondeur, vous l'avez entendu, sur certains équipements qui concernent les écoles, mais aussi la petite enfance au-delà des bâtiments.

Bien sûr, c'est important d'avoir un cadre en état, mais ce qui va être très important au-delà de ces bâtiments rénovés, c'est ce qui s'y passe. Nous poursuivons notre politique éducative ambitieuse, qui se décline à travers le périscolaire, qui favorise le soutien au projet pédagogique des enseignants et toute notre politique en faveur de la jeunesse. Ce n'est pas un hasard si, par exemple, c'est un critère, il y en a d'autres qui peuvent servir à l'évaluation de nos politiques publiques, mais ce n'est pas un hasard si notre ville se situe en peloton de tête des bons résultats scolaires au niveau départemental.

Bien vivre à Sotteville, c'est aussi prendre soin des plus fragiles. Les collègues l'ont exprimé, à travers l'action du Centre communal d'action sociale, c'est tout notre travail et le lien que nous favorisons entre les générations. Bien vieillir dans notre commune, cela repose sur un certain nombre de dispositifs, dont nous trouvons la traduction dans notre budget. C'est aussi, bien sûr, la poursuite de l'Agenda d'accessibilité programmée ; c'est la démarche initiée de nos services publics plus proches de chacun, à travers la tenue, le fonctionnement, le côté vivant de nos Maisons citoyennes, qui se porteront bientôt au nombre de trois. Nous avons initié une démarche de coconstruction avec les professionnels de la santé, parce que là aussi, c'est un enjeu de société, peut-être de la France entière, mais là où nous sommes, nous nous efforçons d'agir. Cela suppose une compréhension du temps, de la démarche, de la bonne volonté, du professionnalisme, une réflexion sur les enjeux communs, avec les acteurs de la santé. C'est tout à fait cela que nous avons mis en œuvre dans ce travail qui a été décrit par Alexis Ragache. Nous continuons à mobiliser ces acteurs de la santé, parce que c'est comme ça que nous pourrions obtenir des résultats satisfaisants, pour avoir une bonne couverture, et déjà pour enrayer une forme d'hémorragie.

Bien vivre à Sotteville, c'est aussi accéder aux sports et à la culture, les collègues l'ont très bien décrit. Les enjeux de la culture et du sport sont des enjeux éminemment démocratiques de formation et, je dirais, d'élévation de l'âme pour chacun. Nous avons dans les projets l'idée d'une émergence culturelle, notamment autour du quartier Contremoulins, et puis un début de soutien à une nouvelle pratique, qui est celle de la pratique sportive libre. Nous ne pouvons qu'être interpellés dans notre ville très sportive par les nouvelles formes de pratiques, parce que cela correspond à de nouveaux besoins de nos concitoyens. Tout cela a une traduction dans le budget 2018 que nous vous présentons.

Bien vivre à Sotteville, c'est aussi pouvoir s'y loger, quels que soient les revenus des familles. Il faut donc envisager des coûts abordables en matière de logement, c'est l'esprit qui préside notre politique de l'habitat et notre stratégie foncière. Cette année sera marquée par le lancement des

réalisations Blum-Quesney et Hugo Raspail plus particulièrement.

Vivre mieux, c'est aussi mieux respirer, mieux manger, respecter notre environnement. J'ai souhaité impulser une dynamique de travail autour du développement durable, parce que nous en faisons les uns et les autres, chacun dans sa délégation. Mais aujourd'hui, nous passons à la vitesse supérieure en coordonnant l'ensemble des actions déjà menées et en les amplifiant. Naturellement, l'aménagement de la place va préparer un certain nombre de déplacements doux, mais il n'y a pas que l'aménagement de la place qui prépare les déplacements doux dans notre commune. C'est sur l'ensemble de la superficie de notre territoire, celle-ci est plutôt petite et dense, donc il faut une réflexion intelligente et partagée. C'est ce que nous avons commencé avec la Métropole, pour préparer l'accès amplifié notamment du vélo, mais ce n'est pas seulement le plan vélo qui est en jeu dans ce travail de promotion des déplacements doux.

Tout cela figure évidemment dans notre budget. Je ne reprends pas l'ensemble des orientations budgétaires, nous l'avons déjà fait il y a un mois, mais vous voyez que notre budget 2018 permet de continuer une action largement entreprise en faveur de nos concitoyens, qui va de la solidarité à la culture de la responsabilité, qui prend en compte les besoins de toutes les générations, de la naissance jusqu'au grand âge, en offrant une réponse personnelle, mais surtout un accompagnement collectif. Sans être repliés sur nous-mêmes dans notre commune, il est important que tous nos concitoyens puissent mener à bien les projets dans leur investissement associatif par exemple, dans leur développement personnel, mais aussi dans le sens de l'intérêt général. Cela fait partie du travail que nous menons et qui va se traduire dans ce budget 2018 par un certain nombre de dispositifs. Le vivre-ensemble, c'est certainement beaucoup d'échanges et de plaisir à partager un territoire, mais c'est aussi y vivre en responsable, en acteur. On peut être acteur dans sa vie et acteur dans sa ville. C'est aussi tout cela, l'ensemble de nos dispositifs municipaux.

Ce que nous faisons à travers nos budgets, c'est à la fois prendre soin du présent et préparer l'avenir, relever les défis de demain. Relever les défis de demain, pour Sotteville, à tous niveaux, dans sa géographie et dans son histoire humaine, c'est aussi tenir compte du présent et prendre soin du présent. L'un ne s'oppose pas à l'autre, au contraire, parce que si on tient compte des besoins actuels de nos concitoyens, c'est une manière aussi de préparer leur avenir. Et on le voit bien : une des priorités autour de la jeunesse et de l'enfance notamment témoigne de cette volonté de préparer l'avenir.

Il me reste à remercier encore une fois l'ensemble des collègues élus de la majorité municipale qui ont notamment travaillé pour la préparation de ce budget, mais qui font travailler aussi tous les services tout au long de l'année. J'aimerais aussi remercier tous nos collègues qui ont eu une tâche qui n'est pas simple : à la fois de faire vivre le budget précédent, de faire vivre celui-ci dès que nous l'aurons voté, mais aussi de tenir compte de toutes les contraintes, pour nous permettre d'avoir tous ces bons leviers dont je viens de parler en début de propos. Qu'ils soient ici, en notre nom à tous, remerciés. Puisque nous avons exprimé les uns et les autres ce que nous souhaitons par rapport au budget, nous allons maintenant passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? les groupes « MUDI et divers droite », « les indépendants »

Qui vote « contre » ? les groupes « J'aime Sotteville », « les élus Communistes et Républicains », « Sotteville à Gauche Vraiment »

*Qui vote « pour » ? le groupe « Socialiste, Ecologiste et Républicain »
Je vous en remercie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 7 votes contre et 3 abstentions, adopte le budget primitif 2018

La délibération n°20 est adoptée.

Mme la Maire :

Notre rapporteur est Alexis Ragache, à qui je passe la parole.

2018/21

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 – Comité d'Action et de Promotion Sociales

Alexis RAGACHE donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la convention cadre du 29 décembre 2010 conclue entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, le Département de la Seine-Maritime et le Comité d'Action et de Promotion Sociales,

Vu les avenants n° 1 et n°2 à la convention cadre,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Comité d'Action et de Promotion Sociales, qui répond à ces critères, une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2018.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. C'est une délibération que nous avons chaque année, je ne vais pas la développer très longuement. Je rappelle simplement que la prévention spécialisée intervient auprès des jeunes Sottevillais, dans toutes les villes, mais aussi dans les collèges, notamment dans le cadre de la semaine « Parlez-moi d'amour », et qu'elle était également présente lors du Forum pour l'emploi, qui a remporté un vif succès, à la grande satisfaction des partenaires avec qui nous l'avons organisée. Je vous précise qu'il y a aussi une évaluation de l'activité du CAPS, en lien avec la Métropole. Je vous propose donc de voter cette subvention.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Deux demandes de prise de parole. Michelle Pasdeloup a demandé la parole, elle a la parole.

Mme PASDELOUP :

Merci, Madame la Maire. Il nous est demandé de voter l'octroi de subventions sportives, culturelles et de solidarité. Je vais regrouper les points 21 à 30, qui ne concernent que des subventions. Évidemment, nous allons voter pour, étant sensibles à une politique locale de

développement artistique, sportive et solidaire. D'ailleurs, dans le budget primitif 2018 que vous nous avez présenté tout à l'heure, on relève un grand nombre d'associations qui bénéficient de ces subventions, dont trois nouvelles dans le domaine culturel et deux dans le secteur de la solidarité. Mais d'autres ont disparu aussi, c'est le cas d'une petite somme de 50 € allouée à l'Addeva Rouen-Métropole, victime de l'amiante, et rien pour l'ADEVA, qui s'occupe de la défense des victimes de l'amiante. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ? Est-ce une coquille, est-ce vraiment la même association ou deux associations différentes ?

Mme la Maire :

Stéphane Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

Je voulais préciser que nous allons voter toutes ces délibérations, qui sont distinctes du vote du budget. Même si nous ne sommes pas d'accord sur le budget, je voulais revenir sur la sécurité. C'est sûr que quand on ne prend pas les plaintes au commissariat, les chiffres de la délinquance baissent.

Mme la Maire :

À ma connaissance, il y a une subvention pour une des associations qui a fait une demande. De toute façon, la ville de Sotteville-lès-Rouen a déjà expliqué qu'elle avait vocation à soutenir une association et pas forcément toutes les associations. Il y a de la place au niveau départemental, cela avait été expliqué lors de la scission, mais il va y avoir une association Addeva Rouen-Métropole, puisqu'il y a une logique géographique, qui correspond à ce travail. Ils sont bien sûr sollicités, ici, sur la commune, mais aussi sur des communes voisines comme Saint-Étienne-du-Rouvray ou Grand-Couronne pour faire un travail d'aide des familles touchées par ce fléau.

Sur cette première délibération sur le CAPS, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » (Personne).

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue au Comité d'Action et de Promotion Sociale une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

Le rapporteur est Pierre Carel, à qui je passe la parole.

2018/22

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 – Amicale du Personnel des Services municipaux

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Amicale du Personnel des Services municipaux,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Amicale du Personnel des Services municipaux, qui répond à ces critères, une subvention de 32 325 € au titre de l'année 2018.

M. CAREL :

Là encore, c'est une délibération récurrente, puisqu'il s'agit de reconduire la subvention à hauteur de 32 325 €. J'en profite, comme à chaque fois, pour saluer mes collègues et les bénévoles qui s'occupent de ces associations.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? C'est clair pour tout le monde.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à l'Amicale du Personnel des Services municipaux une subvention de 32 325 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La rapporteuse est Dominique Aupierre, à qui je passe la parole.

2018/23

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 – Comité de promotion des marchés

Dominique AUPIERRE donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Comité de promotion des marchés, qui répond à ces critères, une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2018.

Mme AUPIERRE :

Merci, Madame la Maire. Il s'agit là aussi d'une délibération récurrente, puisqu'il s'agit d'attribuer une subvention de 25 k€ au titre de l'année 2018 au Comité de promotion des marchés qui, comme chacun sait, est très actif sur l'animation et la tenue de nos marchés tout au long de la semaine, en particulier ceux du jeudi et du dimanche, et qui nous font un retour, selon l'usage en la matière, au-dessus d'un certain seuil de ces comptes et de l'utilisation de ces fonds.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Une demande de prise de parole. Véronique Christol a demandé la parole, elle a la parole.

Mme CHRISTOL :

C'est juste une petite remarque, parce qu'on sait ce qui est fait sur les marchés. Si nous mettons cette somme de 25 k€ pour le Comité de promotion des marchés en regard des 2 000 €

alloués à une seule association de commerçants sédentaires — je dis une seule, puisque l'autre n'apparaît pas et je suppose qu'elle n'a pas dû demander —, cela nous semble un peu démesuré. Nous pensons qu'une autre répartition aurait pu aider à construire une autre dynamique, qui pourrait concerner l'ensemble des commerçants sédentaires de la ville.

Mme la Maire :

Je crois que vous ne mesurez pas vraiment ce que cela signifie de faire vivre les marchés sottevillais et le ratio par rapport au nombre de clients que cela représente. Pourquoi les marchés, historiquement, ont-ils périclité ? Posez-vous la question. C'est bien parce qu'un certain nombre de villes n'avaient peut-être pas cette responsabilité. Nous, nous avons une responsabilité historique, parce que nos marchés ont 150 ans, en tout cas celui de la place de l'Hôtel de Ville, celui du centre de Sotteville. Mais assurer l'organisation matérielle du marché, au plan municipal ne suffit pas. Encore une fois, vous pouvez créer un cadre matériel satisfaisant, il faut aussi une animation pour que cela fonctionne. Cela ne fonctionne pas tout seul. Le fait de faire vivre des marchés comme nous les connaissons, cela représente un travail bénévole très important, avec une vraie dynamique : c'est plus de 220 étals sur le marché du dimanche. Cela ne se gère pas comme une association qui vient de se constituer et qui a seulement quelques adhérents. C'est une responsabilité très forte. De surcroît, et c'est assez rare, ça ne se voit pas souvent, nous avons des marchés qui trouvent un second souffle. Citez-moi des marchés de quartiers qui, ailleurs, ont pu reflourir, progresser, retrouver une vitalité. Une fois que cela tombe, un marché de proximité, c'est mort. Nous étions à deux doigts de connaître cela pour l'un de nos marchés dans le quartier sud, place de Verdun, et aujourd'hui une dynamique s'est créée. Nous n'arrivions pas à avoir des commerçants souhaitant s'y installer, par exemple, parce que ce n'était pas florissant. Et puis, il faut consacrer un samedi matin pour venir tenir son étal. Là, le marché est tellement florissant qu'il faut gérer les flux de demandes. Comment croyez-vous que cela fonctionne ? Cela fonctionne parce que, justement, il y a des animations qui créent au-delà du rapport marchand un esprit, un climat, quelque chose qui dépasse un peu chacun, personnellement. Les associations dynamiques, nous avons des conventions avec elles, c'est logique. Et si elles rendent leurs comptes, on peut avoir des partenariats sains. Voilà pourquoi vous avez cette délibération.

Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? le groupe « J'aime Sotteville »

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? les autres groupes

Je vous en remercie. Vous pourrez tous venir partager au marché nocturne un moment non seulement gustatif, mais aussi convivial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, attribue au Comité de promotion des marchés une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°23 est adoptée.

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 - Stade Sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues

Luce PANE donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues, qui répond à ces critères, une subvention de 143 050 € au titre de l'année 2018.

Mme la Maire :

Je vais être obligée de présenter cette délibération et je vais essayer de représenter du mieux possible notre rapporteur, Christophe Delamare, qui ne peut pas prendre part au vote compte tenu de ses implications bénévoles dans l'un des clubs sportifs concernés. Il s'agit du Stade sottevillais Cheminot Club, toutes sections confondues, et au regard du travail mené, qui est très important dans notre ville sportive, d'attribuer la subvention de 143 050 € au titre de l'année 2018. Je pense que nous avons démontré l'utilité du sport au cours de ce Conseil municipal et au cours de tous nos travaux. Cela étant, qui souhaite s'exprimer par rapport à cette délibération ? (Personne) C'est clair pour tout le monde, en ce cas nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Christophe DELAMARE

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie pour les sportifs et pour nous tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et une non participation au vote, attribue au Stade Sottevillais Cheminot Club toutes sections confondues une subvention de 143 050 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°24 est adoptée.

Mme La Maire :

Je passe la parole à notre rapporteur, Christophe Delamare.

2018/25

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 - Stade Sottevillais 76

Christophe DELAMARE donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville au Stade Sottevillais 76,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer au Stade Sottevillais 76, qui répond à ces critères, une subvention de 89 400 € au titre de l'année 2018.

M. DELAMARE :

Merci. Nous sommes exactement dans le même cadre. En regard du dynamisme de cette association, il est proposé d'attribuer au Stade sottevillais 76 une subvention de 89 400 € au titre de l'année 2018.

Mme La Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). C'est clair aussi. En ce cas, nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue au Stade Sottevillais 76 une subvention de 89 400 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.

Mme La Maire :

La parole est toujours à Christophe Delamare.

2018/26

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 – La Sottevillaise

Christophe DELAMARE donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à La Sottevillaise,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à La Sottevillaise, qui répond à ces critères, une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2018.

M. DELAMARE :

Même cas de figure. Cela correspond à La Sottevillaise, qui vient de devenir vice-championne de France par équipe il y a quelques jours. Il est proposé d'attribuer à La Sottevillaise une subvention de 40 k€ au titre de l'année 2018.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) En ce cas, nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ?

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à La Sottevillaise

une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

2018/27

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 - Association Atelier 231

Edwige PANNIER donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Atelier 231,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Atelier 231, qui répond à ces critères, une subvention de 322 775 € au titre de l'année 2018.

Mme PANNIER :

Merci. On passe du sport à la culture. Je vous présenterai la délibération concernant les subventions pour l'Atelier 231. Je vous rappelle simplement que l'Atelier 231, au-delà d'œuvrer pour les arts de la rue, permet, au travers du CLEAC, de participer activement à la vie culturelle sottevillaise. Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 322 775 € pour l'année 2018.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) En ce cas, nous allons passer au vote, mais je n'y prends pas part en raison d'un lien de parenté avec le président bénévole de l'association.

Qui ne prend pas part au vote ? Luce PANE

Qui s'abstient ? le groupe MUDI et divers droite

*Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? les autres groupes
Je vous en remercie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 2 abstentions et une non participation au vote, attribue à l'Association Atelier 231 une subvention de 322 775 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

*Mme la Maire :
La parole est à Edwige Pannier.*

2018/28

Objet :
Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 - Association Gestion Trianon Transatlantique

Edwige PANNIER donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Gestion Trianon Transatlantique,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Gestion Trianon Transatlantique, qui répond à ces critères, une subvention de 472 880 € au titre de l'année 2018.

Mme PANNIER :

Merci. Le Trianon Transatlantique participe aussi grandement à la vie culturelle sottévillaise et au rayonnement de la ville, à travers le monde entier puisqu'il programme notamment des artistes québécois et, en matière d'action culturelle, travaille notamment avec les élèves sur l'éducation et la prévention auditive, ce qui est parfait pour nos jeunes concitoyens qui ont tendance à écouter la musique un peu trop fort. C'est plutôt pas mal que le Trianon puisse proposer une vraie prévention auditive. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 472 880 € au titre de l'année 2018.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne). En ce cas, nous allons passer au

vote, avec la même remarque que pour la délibération précédente.

*Qui ne prend pas part au vote ? (Luce PANE)
Qui s'abstient ? le groupe « MUDI et divers droite
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? les autres groupes
Je vous en remercie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 2 abstentions et 1 non participation au vote, attribue à l'Association Gestion Trianon Transatlantique une subvention de 472 880 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°28 est adoptée.

2018/29

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 – Association Maison Pour Tous

Edwige PANNIER donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Maison Pour Tous,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Maison Pour Tous, qui répond à ces critères, une subvention de 241 760 € au titre de l'année 2018.

Mme la Maire :

La rapporteuse est toujours Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci. C'est pareil. Je vous rappelle qu'en matière de culture et d'activité socioculturelle, la Maison pour tous œuvre grandement pour l'émancipation de nos concitoyens. Je vous propose d'attribuer une subvention de 241 760 € pour l'année 2018.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde. Nous allons passer au vote, mais Jean-Paul Cressy et Luce Pane ne votent pas, Jean-Paul Cressy étant membre du conseil d'administration et Luce Pane ayant un lien de parenté avec le président bénévole.

Qui ne prend pas part au vote ? Jean-Paul Cressy et Luce PANE

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 non participations au vote, attribue à l'Association Maison Pour Tous une subvention de 241 760 € au titre de l'année 2018.

La délibération n^o29 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

2018/30

Objet :

Subventions aux associations –
délibération distincte du vote du Budget
Exercice 2018 – Association Les Plastiqueurs

Edwige PANNIER donne lecture de la délibération :

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération du 7 décembre 2017, autorisant la signature, par Madame la Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Les Plastiqueurs,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leurs fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Les Plastiqueurs, qui répond à ces critères, une subvention de 41 000 € au titre de l'année 2018.

Mme PANNIER :

Nous sommes toujours dans le même exercice et les Plastiqueurs, comme vous le découvrez tous les ans, notamment à Viva Cité, proposent une scénographie du festival, qu'ils font avec un grand nombre d'amateurs. C'est pour cela que nous vous proposons de voter une subvention à hauteur de 41 k€.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair aussi.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue à l'Association Les Plastiqueurs une subvention de 41 000 € au titre de l'année 2018.

La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

Je passe la parole à notre rapporteur Pierre Carel.

2018/31

OBJET :

Transformation d'emploi –
Catégorie B/rédacteur territorial

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B.

Considérant

- qu'un agent de la Collectivité a passé avec succès les épreuves du concours de rédacteur territorial organisé par le Centre de Gestion de l'Eure, session 2017;

- que le poste occupé par cet agent correspond à la définition du grade de rédacteur territorial tel que défini à l'article 3 du décret ;

- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé :

- la création, à compter du 29 mars 2018, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, au grade de rédacteur territorial, filière administrative, afin d'assurer les missions de responsable des équipements sportifs au sein de la Direction des Sports.

- la suppression, le 29 mars 2018, de l'emploi correspondant au grade de Conseiller des Activités Physiques et Sportives, filière sportive.

M. CAREL :

Il s'agit de modifier l'un de nos emplois afin de permettre à une collègue qui vient de réussir le concours de rédacteur d'intégrer la fonction publique territoriale et donc de quitter le statut de contractuelle.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Personne) En ce cas, nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n^o31 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

2018/32

OBJET :

Passation avenant n°2 au marché n°2016-07 relatif à la location et à la maintenance des photocopieurs neufs.

Pierre CAREL donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1414-4 tel que modifié par l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, notamment ses articles 33, 57 et 20 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016/50 en date du 2 juin 2016 autorisant Madame la Maire à signer le marché ;

Considérant que la Ville a lancé le 4 mars 2016 une procédure de consultation d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de la location et de maintenance des photocopieurs,

Considérant que le marché a été attribué par la Commission d'appel d'offres, réunie le 27 mai 2016, à la société TGO SAS sise à Sotteville-lès-Rouen,

Considérant que le marché a été notifié le 21 juin 2016,

Considérant qu'un premier avenant a été approuvé par Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 26 janvier 2017 et notifié le 27 février 2017,

Considérant que la passation d'un second avenant au marché est rendue nécessaire pour répondre notamment à l'évolution du besoin des lecteurs de la Bibliothèque municipale et préciser la désignation de la localisation de certains photocopieurs,

Considérant que l'avenant n°2 n'entraîne pas d'augmentation financière,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, l'avenant n°2 au marché n°2016-07 relatif à la location et à la maintenance des photocopieurs neufs

M. CAREL :

Il s'agit de permettre à Mme la Maire de passer un avenant à ce marché de location de

photocopieurs. L'incidence financière est très légère et elle est négative. C'est un réajustement de besoin.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) En ce cas, nous votons.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est à Laurence Renou.

2018/33

OBJET :

Mise en place d'un tarif horaire moyen pour l'accueil en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu la lettre circulaire 2014-009 relative à la Prestation de Service Unique (PSU) issue de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAM) et l'Etat,

Vu les conventions d'objectifs et de financement, signées pour chacun des établissements d'accueil de jeunes enfants entre la CAF de Seine-Maritime et la Ville de Sotteville-lès-Rouen,

Considérant la nécessité d'appliquer un tarif horaire moyen dans le cas d'impossibilité de prendre en compte les ressources des familles ou pour les enfants confiés à une famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),

Considérant que ce taux horaire moyen, révisable chaque année, est calculé en fonction du montant total des participations et du nombre d'heures d'accueil facturées sur l'ensemble des EAJE pour l'année précédente,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la mise en place du tarif horaire moyen
- d'arrêter son montant à 1,07€ pour l'année 2018.

Mme RENOUE :

Comme vous le savez, la CAF de Seine-Maritime a participé au financement de nos structures petite enfance, à travers le versement de la prestation service unique. En contrepartie, nous sommes tenus d'appliquer les barèmes de la CNAF pour le calcul de nos tarifs horaires. Il y a quelques cas particuliers, c'est notamment le cas des enfants confiés à des familles d'accueil ou l'accueil d'urgence, que nous devons mettre en place souvent dans des situations pas faciles. Dans ce cas-là, c'est un tarif horaire moyen qui doit s'appliquer. C'est donc ce tarif qui a été établi à 1,07 € pour 2018 qu'il vous est proposé d'adopter. Ce tarif a été calculé sur la base des heures facturées l'an dernier.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Personne) En ce cas, nous votons.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est à Laurence Renou.

2018/34

OBJET :

Tarification pour le stand de restauration de Jeunesse en Fête

Laurence RENOUE donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que, lors de la manifestation Jeunesse en Fête, le groupe de jeunes participant au séjour Vacances en Liberté tient un stand goûter,

Il vous est proposé de valider les tarifs des produits alimentaires qui seront vendus soit :

	Tarifs
Bouteille d'eau	0,50 €
Jus de fruits	1 €
Café	0,50 €
Fruit ou compote	0,50 €
Barbe à papa	1 €
Sachet de bonbons	1 €

Mme RENOUE :

Notre week-end Jeunesse en Fête se déroulera cette année le dernier week-end de mai, mais attention, nous changeons de lieu : il aura lieu dans l'espace Lods. Dans ce cadre, les jeunes qui participeront au séjour Vacances en liberté, à condition que vous votiez la délibération suivante, tiendront un stand de restauration légère. C'est à la fois une manière de responsabiliser les jeunes dans la préparation de leur séjour, et de créer entre eux une dynamique de groupe. Il vous est proposé d'adopter les tarifs. Vous remarquerez que nous avons encore travaillé un peu l'équilibre entre la définition festive et la définition santé du « bien manger ». Vous noterez quand même que le jus de fruits a remplacé le soda et que nous avons fait une place aux fruits, c'est un début.

Mme la Maire :

On est tous d'accord pour un équilibre nutritionnel, mais on est tous d'accord pour le plaisir de bien manger aussi. On va évidemment limiter le sucre, mais on ne va pas entrer dans l'austérité, parce que cela n'est pas bon pour la santé mentale non plus.

*Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) C'est clair pour tout le monde.
Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
Qui s'abstient ? (Personne)
Qui vote « contre » ? (Personne)
Qui vote « pour » ? (Unanimité)
Je vous en remercie. On pourra tous partager une barbe à papa.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi

La délibération n^o 34 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La parole est toujours à Laurence Renou.

2018/35

OBJET :

Tarifs séjours de vacances – été 2018

Laurence RENOU donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville propose des activités et animations pour les jeunes de 3 à 17 ans,

Considérant la nécessité de proposer une offre diversifiée pendant les vacances d'été,

Il est proposé d'organiser deux séjours de vacances à Saint-Pierre-de-Manneville et à Royan, à destination de 30 jeunes sottevillais âgés de 9 à 17 ans. Ces séjours se dérouleront respectivement du 23 au 28 juillet et du 30 juillet au 08 août 2018

Il vous est proposé de fixer le tarif de base du séjour à 200 euros pour Saint-Pierre-de-Manneville et à 500 euros pour Royan. Le barème habituel sera appliqué aux Sottevillais en fonction du quotient familial.

Quotient familial	QF < 312,71	312,72 à 558,19	558,20 à 838	838,01 à 1085,79	> 1085,80	HC
--------------------------	---------------------------	----------------------------	-------------------------	-----------------------------	-------------------------	-----------

% de participation des familles au prix du séjour (après déduction des Bons Temps Libre de la CAF et des aides des Comités d'entreprises)	50 %	60 %	65 %	70 %	80 %	100 %
---	------	------	------	------	------	-------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Mme RENOU :

J'en parlais à l'instant, la Ville va organiser cet été deux séjours de vacances, l'un à Royan et l'autre à Saint-Pierre-de-Manneville, ce n'est pas tout à fait le même cadre. La délibération consiste à fixer le tarif de base, sur lequel bien sûr s'appliquera notre politique de quotients familiaux. Le premier séjour concerne un centre de vacances pour les 14-17 ans, c'est un dispositif bien établi, qui est préparé et monté avec les jeunes eux-mêmes. Il se déroulera du 30 juillet au 8 août et le prix de base est fixé à 500 €. Le deuxième séjour est plus inhabituel, il est né du regroupement entre deux mini-séjours qui n'apportaient plus tout à fait les bénéfices escomptés. Il est proposé pour des jeunes de 9 à 12 ans, il accueillera 16 jeunes. Le service jeunesse a envie de se servir de ce séjour comme d'une passerelle entre l'enfance et l'adolescence. Il se déroulera du 23 au 28 juillet. Le prix de base est fixé à 200 €.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) En ce cas, nous allons voter.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

La rapporteuse est toujours Laurence Renou.

2018/36

OBJET :

Versement d'une subvention dans le cadre des ateliers périscolaires pour une association de loisirs

Laurence RENOU donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs intervenants au bon déroulement et à la qualité des animations auprès de nos jeunes concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation périscolaires,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer la subvention suivante :

- Musique Pour Tous

3 200 euros

Mme RENOU :

Cela rejoint le champ du versement des subventions, une délibération classique encore une fois, pour une association bien connue, Musique pour tous, qui a notamment participé aux ateliers périscolaires cette année.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Personne) En ce cas, nous allons voter.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire :

Nous n'avions pas reçu de questions d'actualité et donc c'est la fin de notre Conseil municipal. Je vous remercie tous d'y avoir participé et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 20.

La Maire

Les Conseillers municipaux